CREATION ET GESTION DE SITES WEB ET DE PORTAILS DOCUMENTAIRES

Professeur : Moustapha MBENGUE

Durée: 1 semestre

Classe: Master2

Introduction générale

Sommaire:

INTRODUCTION

I - LES CONCEPTS FONDAMENTAUX

I.1 - Le web

I.2 - La page web et le sites web

<u>I.2 - Le Portail et le portail documentaire</u>

II - TYPOLOGIE DES SITES WEB

I.1 – Le site statique

II.2 – Le site dynamique

Avant Propos

Les nouvelles technologies de l'informatique et des communications offrent désormais une grande variété d'outils pouvant améliorer les services rendus par un service d'information et de la documentation à ses usagers. Aussi, l'Internet est de plus en plus utilisé comme outil de diffusion de l'Information mais l'enthousiasme que suscite son utilisation peut parfois faire place au découragement devant la complexité et l'évolution rapide des outils proposés et leurs limites. Les professionnels de l'information documentaire, afin de jouer pleinement leur rôle de médiation sont plus que jamais appelé à proposer des solutions de facilitation d'accès à l'information afin d'éviter que la grande masse de données disponible sur le web ne soit un handicap à l'accès à l'information. Il leur appartient alors de proposer, en parfaite collaboration avec les autres acteurs de leur organisme (informaticiens notamment) de nouveaux outils de diffusion qui soient un miroir de leurs structures documentaires, des plateformes d'accès, portes d'entrée ou tout simplement portails documentaires.

Dés lors, la question n'est plus de savoir si les TIC (l'Internet en particulier) ont un intérêt ou

non pour les sciences de l'information documentaire. Nous partons du postulat qu'elles sont dans le champ documentaire d'où l'Intérêt d'un tel cours dans une formation de troisième cycle en science de l'information.

L'objectif du cours n'est cependant pas de faire de l'étudiant un webmaster. Ou un informaticien programmeur. Il existe déjà des personnes formées à cette tâche et il n'y' a pas à notre avis un intérêt à mal faire ce que les autres font déjà bien. L'apport du professionnel de l'information doit se situer surtout dans un rôle de gestionnaire du projet web qui entre dans une stratégie plus générale qui est celle la diffusion des ressources informationnelles d'une organisation. Le documentaliste doit donc être à même de conduire un projet d'informatisation de son centre de documentation ou de mise en ligne des ressources documentaires particulièrement en ce qui concerne l'organisation de l'information, la gestion du contenu et l'animation d'un portail documentaire.

Aussi, les objectifs spécifiques de ce cours sont de vous donner les compétences nécessaires à :

- Connaître les différentes étapes et outils de mise en place d'un portail documentaire ;
- Concevoir et réaliser un portail documentaire ;
- Publier un site web;
- Savoir référencer un site web;
- Acquérir des notions sur le droit de la propriété intellectuelle sur l'Internet ;
- Rédiger un cahier des charges ;

Remarque:

L'étudiant remarquera dans le cadre de ce cours que nous utiliserons tantôt les vocables de centres de documentation, bibliothèques, structures documentaires, centres de ressources ou organisations. Nous désignons tout simplement par ses vocables toute structure d'information qui assure la collecte, le traitement et la diffusion d'une information documentaire. Aussi, pour nous le vocable documentaliste désigne le spécialiste de l'information documentaire et que les éléments de cours que nous proposons ici peuvent s'appliquer aussi bien à une bibliothèque, un service d'information qu'à un centre de documentation.

Module I - INTRODUCTION GENERALE

Introduction:

La conduite d'un projet de portail nécessite avant tout des aptitudes documentaires techniques (indexation, classification) mais aussi une certaine culture des systèmes d'information modernes et des différents outils de traitement et de diffusion sur l'Internet d'où la nécessité d'un rappel de quelques concepts liés aux TIC. Aussi, il convient de ressortir dans l'introduction générale la typologie des sites web, l'intérêt et l'opportunité d'un site web pour un centre de documentation.

I - LES CONCEPTS FONDAMENTAUX

I.1 - Le réseau informatique

Le vocable réseau est antérieur à l'informatique et il peut être compris comme un ensemble d'éléments reliés entre eux par un ensemble de chemins. C'est ainsi qu'on parle du réseau routier, du réseau maritime, du réseau ferroviaire... Le terme a beaucoup évolué dans le temps pour désigner également tout groupe d'individus réunis dans le cadre d'une activité réalisée en commun. On parle alors de réseaux de terroristes, de réseaux de documentalistes, de réseaux de francs-maçons etc. Appliqué à l'informatique, le réseau désigne un ensemble d'ordinateurs et parfois de terminaux1 reliés entre eux de manière à échanger des informations et des programmes ou de partager des ressources (imprimante, scanner). Dans ce cas de figure la notion de réseau fait sortir une idée d'échange, de partage des ressources. Ce partage fonctionne le plus souvent en mode client / serveur. Le client représente ici l'ordinateur de l'utilisateur qui formule une demande de service, envoie une requête à l'ordinateur principal qui sert de lieu de stockage des données. Cet ordinateur serveur, après l'analyse de la requête du client envoie l'information qui correspond au service demandé.

Les réseaux informatiques sont généralement différentiés à travers l'étendue géographique de leur couverture. C'est ainsi qu'on parle de réseau étendu ou international lorsque les ordinateurs sont distants de plusieurs centaines ou de milliers de kilomètres. Ces types de réseau sont appelés **WAN** (Wide Area Network). Le plus connu d'entre eux est l'Internet. Il existe un autre type de réseau dont les ordinateurs ne sont distants que de quelques mètres à quelques kilomètres. Ce sont les réseaux locaux, en anglais **LAN** (Local Area Network). Entre ces deux réseaux il peut exister des réseaux intermédiaires tels que les réseaux métropolitains dont les ordinateurs se trouvent dans la même ville.

I.2 - Le protocole

Le protocole est un ensemble de règles (codes) à respecter pour établir un échange d'informations entre ordinateurs. Ces règles régissent la communication entre les systèmes informatiques. Le plus utilisé par l'Internet est le protocole TCP/ IP (Transmission Control Protocol / Internet Protocol). Le protocole IP permet l'envoi des données par petits paquets. Il existe d'autres types de protocoles tels que le FTP (File Transfert Protocol) et le protocole UUCP (Unix to Unix Copy Program).

I.3 - L'Internet :

Vocable fort prisé aujourd'hui mais dont le sens reste encore peu connu d'un grand public. Nous avons alors choisi de l'expliquer après les termes réseau et protocole pour en faciliter la compréhension.

L'Internet est avant tout un réseau physique, c'est à dire un ensemble de réseaux de communication interconnectés dans le monde. Il peut alors être compris au sens de réseau des réseaux en ce sens qu'il relie des millions d'ordinateurs de par le monde et qui n'appartiennent pas forcément à un pays, ne fonctionnent pas forcément avec les mêmes systèmes et ne contiennent pas souvent les mêmes types d'information.

Face à la multiplicité des réseaux d'ordinateurs et de protocoles et pour répondre au besoin d'interconnecter lesdits réseaux, l'Internet se propose de définir un ensemble de protocoles communs à plusieurs réseaux et met en œuvre une méthode d'interconnexion à la fois physique et logique pour donner lieu à un réseau mondial. Il conviendrait dés lors de définir l'Internet comme un réseau informatique mondial, constitué d'un ensemble de réseaux, reliant des millions d'ordinateurs de types différents mais pouvant échanger des informations. Cette connexion se fait le plus souvent au moyen de lignes téléphoniques publiques et privées.

L'histoire d'Internet remonte à la guerre froide en 1969 avec le programme ARPANET1 du Pentagone. Aujourd'hui, les réseaux qui constituent l'Internet sont des propriétés d'Instituts universitaires, des agences gouvernementales et internationales, des associations à but non lucratif, des sociétés publiques et privées etc., qui autorisent l'accès à leurs informations. L'Internet n'est donc la propriété de personne et nul ne peut en réclamer le monopole, même l'armée américaine qui en est à l'origine.

Il est aujourd'hui impossible de définir avec exactitude le nombre d'ordinateurs connectés à l'Internet mais le nombre de noms de domaine dépasserait le chiffre de deux millions et ce

chiffre pourrait être multiplié par dix dans quelques années. On n'arrive pas non plus à définir le contenu de l'Internet avec précision. Le réseau contient toutes sortes d'informations et de toutes provenances. L'Internet sera donc pour chacun ce qu'il en fera, puisque chacun pourra y trouver un intérêt différent de celui des autres. Pour certains, l'Internet sera juste une distraction, pour d'autres un outil de travail et pour d'autres encore un compagnon de tous les jours pour rompre la solitude.

L'Internet regorge de fonctionnalités dont les plus connues sont la messagerie électronique qui permet l'envoi et la réception de courrier, l'accès au forum de discussion, l'échange et le téléchargement de fichiers (FTP), le pilotage d'ordinateur à distance (Telnet), la conversion en temps réel (IRC), le World Wild Web (WWW) etc.

L'Internet est donc défini tantôt comme un magasin de connaissances, tantôt comme une grande poste, une banque de son (discothèque), une banque d'images (vidéothèque) bibliothèque...l'Internet est pour ainsi dire une « X thèque » puisque contenant toute sorte de données et remplissant à la fois divers rôles sociaux que la science laissera à l'humanité.

I.1 - Le web

Web veut dire en anglais toile d'araignée, c'est également l'abréviation courante de World Wide Web. Cette dernière expression est également abrégée par WWW ou 3W ou encore W3 et les Canadiens l'appellent tout simplement la toile. Cette métaphore renvoie à une toile d'araignée couvrant le monde entier.

Crée en 1989 par le professeur Tim Berners-Lee du Centre Européen de recherche Nucléaire (CERN de Genève), pour améliorer la convivialité de l'exploitation de l'Internet, le Web se définit de par son contenu comme un grand réservoir d'informations exploitables sur l'Internet. C'est donc la partie multimédia de l'Internet permettant à la fois la diffusion de textes, de sons, d'images etc. De même que l'EBAD n'est pas l'Université de Dakar, le Web n'est pas l'Internet. Il en est juste une application parmi tant d'autres dont les plus connues sont le courrier électronique, le transfert de fichiers FTP, les banques de données structurées en fichiers (Gopher, ancêtre du Web), les groupes de discussion etc.

Le web est composé de documents hypertextes, (c'est à dire des textes qui contiennent des liens vers d'autres documents textes) et hypermédia (document qui contient des liens vers du texte, du son, des images, de la vidéo etc.) connectés entres eux et circulant à travers l'Internet.

Les liens hypertextes sont des renvois qui, d'un simple clic, nous permettent de circuler d'un endroit à un autre dans une même page web, d'une page à une autre dans le même site ou d'une page à un autre site web. Ils peuvent également nous permettre, s'ils sont liés à une adresse e-mail, de contacter directement la personne ou l'institut auquel ils renvoient.

I.2 - La page Web et le site Web

La page web est le document qui apparaît sur un écran d'ordinateur et qui se présente sous forme de texte, de son d'images etc. Chaque page web est écrite dans un langage particulier appelé le HTML. Ce langage est basé sur des balises (ou tags), qui contiennent des instructions, lesquelles sont interprétées par les différents navigateurs et apparaissent sur votre écran. Il s'agit donc d'un langage de mise en forme du texte. Le code HTML d'une page est appelé le "code source". Les codes sources de chaque page web sont normalement en libre accès, vous pouvez les voir en cliquant sur : "Affichage > source" pour Internet Explorer "Afficher > Source" de la page pour Netscape. Le HTML est le langage de base des pages web, cependant il existe de nombreux autres langages qui interviennent dans la programmation d'une page web (PHP, ASP etc.). Nous reviendrons sur ces langages dans les prochains chapitres de ce cours.

Le site web quant à lui est constitué de l'ensemble des pages créées par une structure ou un individu reliées entre elles par des liens hypertextes, stockées sur un serveur et accessibles via l'Internet. Chaque site web possède un identificateur appelé adresse URL1, permettant de la retrouver sur le Web et d'identifier le type de protocole d'accès qui lui est associé. Le protocole étant l'ensemble des règles (codes) à respecter pour établir un échange d'informations entre ordinateurs.

Jusqu'en 1996, la plupart des sites hors des Etats-Unis utilisaient un nom de domaine géographique à deux lettres, par exemple : .sn pour le Sénégal ; .fr pour la Fance etc. Depuis quelques années plusieurs organisations préfèrent dissocier leur image de celle de leur pays. Elles choisissent pour cela des noms de domaine liés à leur activité par exemple .com (commercial) ; .org (organisation) ; .net (Internet). Les noms de domaine sont gérés actuellement par la société américaine Network Solution Inc. (NSI). Les adresses IP qui identifient les ordinateurs sont attribuées par des registres américains ARIN et européens RIPE.

Depuis le deuxième Forum Africain pour le Développement (ADF) tenu par la CEA à Addis-Abeba en 1997, les professionnels de l'Internet Africain réclament une participation de l'Afrique à l'ICANN [1]qui est l'Organisation pour l'Assignation des noms de domaine. Il a été ainsi créé une institution dénommée Africa Network Information Center (AFRINIC[2]) dont le but est « d'allouer et d'enregistrer les ressources Internet dans la région africaine ; assister la communauté africaine dans le développement des procédures, des mécanismes, des normes pour répartir efficacement les ressources Internet et développer les politiques publiques sur l'Internet en Afrique »[3]. Aussi les débats se poursuivent encore sur la gouvernance de l'internet et la société civile africaine affiche un réel dynamisme dans ce domaine notamment depuis la tenue du SMSI en deux phases à Genève (2003) et à Tunis (2005).

1.3 - Le portail et le portail documentaire :

Le portail est un site Web dont la page d'accueil propose, en plus d'un moteur de recherche, des hyperliens avec une multitude d'informations et de services utiles et attrayants, qui est conçu pour guider les internautes et faciliter leur accès à l'Internet.

Les portails, sont comme leur nom l'indique des portes d'accès au réseau Internet. Ils peuvent proposer, par exemple, un service de courrier électronique gratuit, une sélection de moteurs de recherche, des salons de discussion (chatrooms), les actualités, la météo, les cotes de la Bourse , un classement de sites par thèmes (ex. : cinéma, voyage, sport), des raccourcis pour les achats en ligne, etc.

L'objectif des portails est, du point de vue de leurs concepteurs, d'attirer et de fidéliser les internautes au point de devenir leur porte d'entrée dans le web, c'est-à-dire la page de démarrage du plus grand nombre d'entre eux.

Il existe des portails généralistes et des portails thématiques (ex. : portail sur la photographie), dont certains sont personnalisables. On peut alors donner quelques types de portails.

Information: nouvelles, weblogs, support clients

Transaction: ventes, mises aux enchères, bourse...

Collaboration: (weblogs, nouvelles) + discussion, partage de fichiers, réseaux sociaux

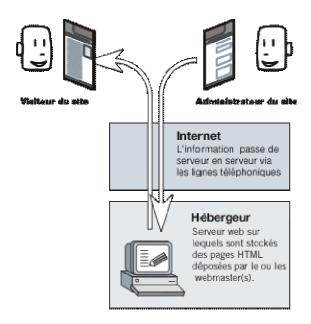
Appliqué au champ documentaire le portail désigne la plate-forme d'accès aux différentes ressources d'information qu'un centre de documentation ou une bibliothèque met à la disposition de ses usagers réels et potentiels par le moyen d'un site web. Le portail documentaire peut comporter tout à la fois des informations sur le centre de documentation (organisation générale) ; des informations sur les ressources documentaires (catalogues, base de données bibliographiques) ; et parfois même des documents en intégralité (dossiers documentaires). Le plus souvent, un portail documentaire intègre des applications (moteur de recherche) et d'autres services proposés en ligne (SQR, inscription...).

II - La TYPOLOGIE DES SITES WEB

La typologie des sites web oppose souvent les sites statiques à ceux dits dynamiques. Il convient juste de présenter ici les propriétés et le mode de fonctionnement de chacune de ces deux architectures afin de permettre à tout un chacun d'opérer un choix en fonction de ses objectifs et ses moyens.

II.1 – Le site statique

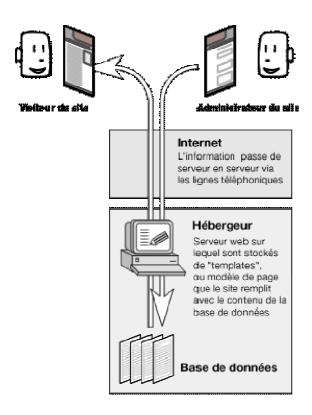
Le site statique est constitué de page HTML prédéfinies, créées une fois pour toute à l'aide d'un éditeur HTML [4]. Le concepteur du site réalise avec un éditeur HTML des pages web stockées sur le serveur web. Celui-ci renvoie ces pages à la demande au visiteur. Par la suite ces pages ne pourront être modifiées que via un éditeur HTML, par le concepteur. Le contenu de ces pages est fixe comme un fichier word, et n'est pas modifié par le serveur. Le site est donc dit "statique" car son contenu ne change que par une intervention humaine et non pas par des fonctions automatiques opérées par le serveur.



Le site statique ne présente pas souvent de séparation entre le fond et la forme de présentation du contenu mais sa mise en place nécessite un minimum de compétence en conception web (programmation et webdesign). Le coup de réalisation d'un site web statique est beaucoup moins élevé que celui d'un site dynamique et son hébergement ne pose pas de contraintes particulières.

II.2 – Le site dynamique

Le site dynamique est un site Web dont les pages HTML se construisent lors de sa consultation par un internaute en sollicitant des bases de données filtrées par des outils logiciels de mise en forme. La plupart des portails documentaires sont des sites dynamiques. La mise à jour des sites dynamiques tant sur le fond que sur la forme est facilitée. Le site dynamique permet de plus d'intégrer des fonctions de personnalisation. Cette architecture peut en revanche se révéler coûteuse à mettre en place, délicate à piloter notamment au niveau de l'hébergement et peu performante au niveau du référencement.



Le gestionnaire du site et son visiteur utilise le même outil : le navigateur web. Cependant les pages avec lesquelles travaille l'administrateur ne sont pas les mêmes que celles que le visiteur voit : il encode dans des pages web sous la forme de "formulaires", qui alimentent une base données dans laquelle sont stockées des informations. De son côté, le visiteur visualise des pages qui font appel au contenu de la base de données. C'est le serveur web qui s'occupe de récupérer le contenu des formulaires que remplit l'administrateur, et de renvoyer cette information dans les pages vues par le visiteur.

Le site web dynamique est fort recommandé pour les portails à forte volumétrie ou intégrant des flux d'origines diverses ce qui est souvent le cas des portails documentaires.

La mise à jour des sites dynamiques est facilitée grâce aux outils d'administration et aussi une meilleure séparation entre le fond et la forme. Elle (mise à jour) ne nécessite pas une compétence technique particulière. Le coût de développement d'un site portail dynamique peut être élevé mais il est souvent amorti en raison des économies réalisées sur la mise à jour.

Conclusion (Motivations ou intérêt du portail)

Les portails documentaires ont principalement pour vocation de diffuser et mettre en valeur sur le Web des ressources électroniques pour des centres de ressources telles que : les médiathèques, les musées, les bibliothèques universitaires, les centres de documentation.

Ainsi, les portails permettent de mettre à la disposition des usagers réels et même potentiels une grande partie des ressources documentaires d'un centre de documentations. Plus précisément, les problématiques auxquelles répond le portail documentaire sont les suivantes :

Valoriser les fonds documentaires d'une organisation

Diffuser et mutualiser les ressources dans le cadre d'un réseau documentaire

Capitaliser les savoirs et connaissances des organisations, pour une meilleure rentabilité ou un meilleur service.

Rendre accessible rapidement une information pertinente pour le demandeur, dans un souci constant d'amélioration des performances du centre de documentation.

Que l'on opte pour l'architecture statique ou un portail dynamique, le choix d'une typologie est bien sure technologique mais la portée est bien plus large. Il engage la vie et la durée de vie du portail, reflète la stratégie du centre de documentation, ses contraintes économiques et humaines. Et si aujourd'hui la plupart des nouveaux sites portails qui se créent sont dynamiques et obéissent à la logique du Web 2.0, l'alternative statique reste bien présente.

1 URL: Uniform Ressource Locator

[1] ICANN: Internet Corporation For Assigned Names and Numbers http://www.icann.org/

[2] voir http://www.afrinic.net

[3] cf: Interf@ce, n° 3-4, Janvier 2001

[4] HTML: Hypertext Mark up Langage: C'est le langage de programmation des pages web statiques(voir aussi chapitre II sur les outils)

Titre: Chapitre II - LA CONCEPTION DU SITE

I – LA STRUCTURE DU PORTAIL

II – LA PAGE ECRAN

<u>III - Le CONTENU</u> (exemple de cas pratique d'un portail pour l'EBAD)

Introduction:

Afin de mener à bien votre projet, il est crucial de concevoir clairement la structure du portail et les différents éléments qui le (portail) composent. La réussite de cette étape permettra à l'utilisateur de bien se représenter mentalement le portail et lui assurera un certain succès s'il est simple à opérer. Nous présentons dans ce chapitre quelques caractéristiques techniques dont il faut tenir compte dans la conception du projet d'un site portail.

I – LA STRUCTURE DU SITE PORTAIL

I.1 L'Arborescence

Il est possible de bien administrer un site web même si on ne dispose pas d'utilitaire spécifique qui puisse prendre cette administration en charge. Il convient juste de préparer sur son disque dure une arborescence permettant de gérer la répartition des différentes pages HTML et leurs implications les unes dans les autres de même que les éléments d'enrichissement du portail (images, vidéo, son etc.)

Cette arborescence doit être:

- Le reflet de la répartition thématique : L'organisation des fichiers et des répertoires étant guidée par l'organisation de l'information.
- Egalement le schéma de la répartition des tâches de maintenance du portail entre les différents intervenants : gestion des droits d'accès aux différents éléments de l'arborescence.

Les noms des répertoires et des fichiers composent l'URL d'une page :

- Il convient alors de les rendre intelligibles en choisissant des noms informatifs.
- Veiller à ce que l'URL soit définitive en évitant de renommer ou de déplacer des fichiers et des répertoires.

- Rendre l'URL le plus court possible et mettre une redirection en cas de disparition des URL pour ne pas désorienter les usagers.

I.2 – Organisation de la navigation

Les visiteurs de votre portail à l'image de tous les internautes ne lisent pas l'intégralité des pages. Ils utilisent le plus souvent les liens pour naviguer entre les pages de votre portail et la lecture est quatre fois plus lente sur un support électronique que sur un support papier.

- Le contenu des pages doit alors permettre une lecture transversale
- Aussi l'interface de navigation doit permettre à l'usager de pouvoir à tout moment savoir : Où il est ; où est-il allé ; où peut-il aller.

Une visualisation globale de votre portail est indispensable pour la construction cohérente et la clarté des liens. On dessine l'organigramme du site en créant tous les liens logiques, en évitant les culs-de-sac et les dangers de récursivité.

C'est par une structuration simple et efficace du portail que l'on permet à l'usager de se créer un modèle mental de l'organisation de l'information et qu'on facilite la recherche ainsi que l'accès à l'information.

Le premier menu devrait regrouper les blocs d'information sous un maximum de cinq à sept unités, car la mémoire à court terme de la majorité des individus ne peut retenir plus d'information. Il est recommandé de structurer l'accès à l'information en utilisant un maximum de trois niveaux de sous-menus. Lorsque cela est possible, il faut intégrer un outil de recherche dans les sites qui possèdent un très gros volume de pages-écrans. Dans certains portails, le sommaire, ou un plan du site, sera utilisé pour permettre à l'utilisateur de voir la représentation mentale du site et faciliter la recherche d'informations.

Voici quelques exemples de structures d'information :

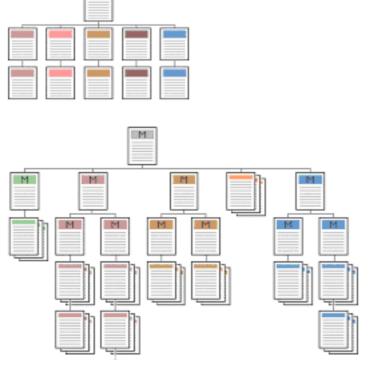


mode linéaire

Le mode linéaire observe une logique de suite, du récit au classement alphabétique ou chronologique.

Les pages sont liées entre elles par des boutons "suivant" ou "précédent".

C'est le modèle le moins intéressant sur le Web, car il utilise peu les fonctionnalités de l'hypertexte. La visite est monotone, parfois pénible.



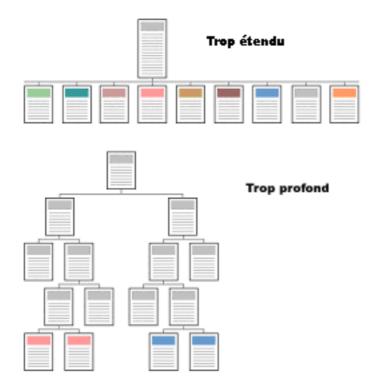
Mode linéaire avec choix

mode hiérarchique

Le mode hiérarchique consiste à appliquer une démarche hiérarchique ou par menu.

La plupart des portails documentaires sont de ce type. Ce mode est simple à mettre en oeuvre.

La navigation y est intuitive, l'utilisateur comprend bien la structure du site car il est habitué à



ce genre d'organisation.

Cette organisation hiérarchisée nécessite cependant un travail d'analyse préalable du contenu (notions pré-requises, doublons d'information...) car cette structure hiérarchisée ne sera efficiente que si l'information disponible est clairement organisée.

Attention aux menus "fourre-tout" ou aux découpages trop profonds de l'information.

mode en toile d'araignée

Ce mode est un réseau de documents peu ou pas structurés reliés entre eux par des liens hypertextes. L'utilisateur navigue d'un document à l'autre en cheminant au hasard des liens.

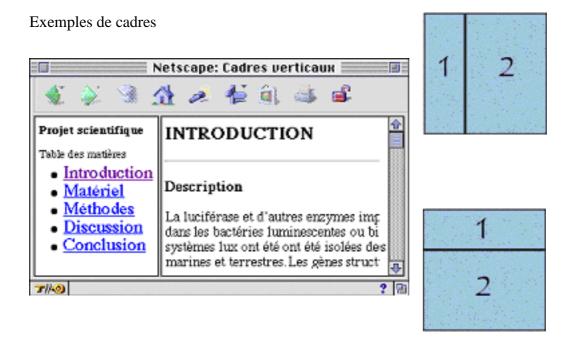
Le mode en toile d'araignée ne possède aucune structure, l'entrée peut se faire par n'importe quel bout, il n'y a pas de "vue d'ensemble". C'est l'inconvénient majeur car l'utilisateur peut se perdre ou manquer certaines parties du site.



I.2.1 – Les pages de cadres ou Frames

Les frames ou cadres facilitent la navigation et peuvent rendre un portail plus attrayant. Aussi, ils constituent parfois un moyen de réduire le temps de téléchargement.

Le cadre permet de fragmenter la page-écran en sections indépendantes, chacune contenant un document différent. Toutefois, une requête exécutée dans un cadre (activer un lien, soumettre une recherche) peut générer un résultat dans un autre cadre. Un cadre peut servir de zone fixe, préservant ainsi l'information importante à l'écran, pendant que l'utilisateur consulte de l'information dans un second cadre. Ces cadres peuvent être horizontaux ou verticaux. Il est souhaitable que l'information contenue dans le cadre fixe soit complète afin d'éviter d'avoir plusieurs cadres avec des barres de défilement. Il faut s'assurer que tous les éléments sont visibles et lisibles sans avoir à recourir à la barre de défilement horizontale..



Cependant, les moteurs de recherche ne savent pas toujours indexer toutes les pages d'un portail organisé en frames. Aussi les cadres sont plus ou moins correctement supportés par les anciennes versions des navigateurs qui ne savent pas toujours mettre en favoris une page particulière du portail. Le signet (voir glossaire) pointant toujours vers la page d'accueil. De même, si une page principale est accédée par un lien à partir d'un autre site, seule cette page apparaîtra sans le sommaire qui l'accompagne.

De plus en plus la tendance est à l'abandon des cadres mais il demeure vrai qu'ils (les cadres) restent un moyen très simple d'organiser la circulation de l'information. Pour pallier leurs limites il convient d'indiquer dans chaque page principale des liens de retour pour permettre à tous les usagers qui arrivent à une page particulière du portail hors de son contexte de pouvoir remonter vers la page d'accueil du site. Un bon exemple d'utilisation des frames est celui de la bibliothèque mathématique de l'université de Genève [1].

En résumé un bon système de navigation repose sur :	
□La logique;	
□La simplicité;	
□L'accessibilité;	
□Des libellés significatifs.	

I.3 - L'ERGONOMIE

I.3.1 – Le Positioning et la transfiguration

Le positioning est la manière de disposer les éléments d'un site web. Il doit obéir à un certain nombre de règles dictées par les habitudes de navigations observées chez les internautes.

Comment fonctionne le lecteur?

Les internautes sont littéralement submergés de textes de toutes sortes et on parle de plus en plus de la sur information pour expliquer ce phénomène. Le lecteur ne lit qu'une partie de l'information qui lui est proposée et il arrive bien souvent qu'il passe à côté de l'essentiel. La radio, l'affichage, le cinéma et la télévision ont transformé la perception et les exigences des lecteurs. A coté de ces médias « ludiques », joyeux, l'émetteur d'un message (site web) ne peut plus se permettre d'écrire de façon terne, et pesante. Il doit donc moins écrire et aussi mieux écrire. Pour améliorer l'efficacité du message, il nous faut bien comprendre comment fonctionne le lecteur internaute. Qu'est ce qui l'attire, qu'est-ce ce qui l'indiffère. Qu'est ce qui le pousse à visiter un portail et ne pas s'arrêter à la page d'accueil ?

L'organisation du cerveau

Le cerveau humain recèle d'immenses possibilités, il est constitué en moyenne d'une dizaine de milliards de neurones ou cellules nerveuses et cela a des conséquences directes sur notre façon de lire.

Que perçoit notre cerveau ? Notre matière grise n'est pas uniforme. Elle est composée essentiellement de différentes couches superposées (et de deux hémisphères) :

La première couche cérébrale constitue le **cerveau reptilien**, celui qui concerne la survie, la faim, la soif, la vie sexuelle et l'adaptation à l'environnement. La deuxième couche enveloppe le cerveau reptilien et elle est composée du **système limbaire**. Ce système régule les mécanismes physiologiques de l'organisme et gère les émotions. Devant un écrit, c'est lui qui spontanément déclenche une impression agréable ou désagréable avant que nous n'ayons lu un mot. Par ailleurs, le système limbaire joue un rôle important dans la mémorisation en donnant une tonalité affective aux éléments à retenir. Cela va aussi avoir un effet déterminant dans la perception de l'esprit.

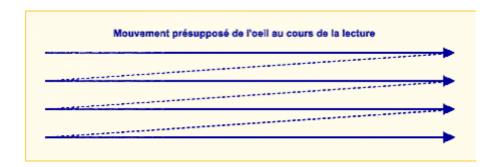
Le **cortex**, troisième étage de la construction, le cortex est le siège des facultés supérieures de l'Homme comme le raisonnement la capacité d'abstraction, le sens de la création et l'intuition artistique. D'une certaine façon, c'est la partie la plus évoluée du système. Mais pour l'atteindre, il faut passer par les deux autres, en particulier par le limbaire.

Cette partie du cours est tirée du site à l'aide.com, Pour plus d'information consulter le site http://www.alaide.com/cours.php?c=18&chapter=1298

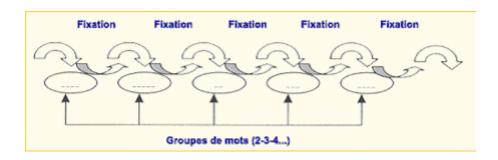
Il convient de retenir ici:

La perception d'un texte se réalise d'emblée sur un plan affectif avant que la raison puisse intervenir. Face à un écrit, instinctivement, "on aime ou on n'aime pas". Il y a prééminence de l'émotionnel sur le rationnel. Pour écrire efficacement, et surtout si l'on s'adresse à des publics très variés comme sur Internet, il faut alors, savoir analyser, argumenter, synthétiser mais aussi émouvoir, distraire, embellir.

Nous pensons souvent qu'au cours d'une lecture l'œil suit les lignes de façon régulière, de gauche à droite en descendant d'un cran une fois arrivé au bout. Nous ne lisons pas de façon linéaire comme suit :



En réalité l'œil se déplace par saccades en appréhendant, à chaque fixation, non pas une lettre, ni même un mot, mais un groupe de mots. Exactement comme s'il prenait des clichés photographiques successifs avec un champ plus ou moins large.



Chaque cliché dure en moyenne un quart de seconde et chaque groupe photographié comprend entre 2 à quatre mots

Ces mécanismes de lecture vont beaucoup jouer sur la présentation et l'habillage des textes. Cela se vérifie en particulier sur les plus visibles, c'est à dire les titres, les interlignes et les légendes. Ils ne doivent pas être longs car l'œil du lecteur, souvent pressé, n'a que deux ou trois "bonds" à leur consacrer. Sauf, exception, un titre de quinze mots est difficile à lire. Lorsqu'il se déplace, l'œil a besoin d'être guidé sinon il se perd, créant chez le lecteur un sentiment d'incompréhension, de malaise puis de rejet.

C'est tout le défi que doivent relever la typographie et la mise en page. Notons d'ores et déjà qu'elles vont jouer le rôle d'une boussole et orienter la progression de l'œil.

Par exemple, au sein d'une page, elles le (œil) feront passer du titre à l'incitatif ou à l'essentiel, puis au texte, en intégrant un tableau ou une illustration, sans casser le rythme. Elles seront

des soutiens qui facilitent et stimulent la lecture, et permettront ainsi de transmettre au cerveau le plus d'informations possibles, le plus clairement possible. Voici quelques conseils:

Conseils

- Placer le logo en haut et à gauche avec un hyperlien vers la page d'accueil ;
- Placer si ça existe le moteur de recherche interne en haut à droite ;
- Placer les menus à gauche ou en haut des pages
- Présenter les menus sous forme verticale
- Laisser un blanc entre les paragraphes.

La transfiguration

La transfiguration est la capacité à transformer et réorganiser un texte.

Autant que faire se peut, il faut éviter le rédactionnel dans un portail et diminuer la quantité de texte qui peut décourager un visiteur (texte long ou non aéré). Il faut privilégier les synthèses, les accroches, les résumés, tableaux, schéma, graphiques, dessins et images...tout ce que l'œil du visiteur peut capter facilement et qui ne change pas l'essence du message.

Les tableaux se consultent, ils ne se lisent pas : privilégier les colonnes aux rangés et veiller à ce qu'ils tiennent dans une page écran (sans la nécessité de se servir des ascenseurs.). Aussi il est bien conseillé de varier les couleurs pour faciliter le repérage de l'information.

I.3.2 - Le Texte : Il faut toujours avoir à l'esprit qu'un écran d'ordinateur est moins lisible qu'un livre. Par conséquent il convient de :

Rédiger des textes courts

Commencer toujours par une brève synthèse puis développer. C'est le principe de la « pyramide inversée » qui voudrait que le résumé des textes d'une page web arrive toujours avant le texte intégral.

Favoriser la lecture rapide

En général les visiteurs d'un site web lisent en diagonale. Il faut par conséquent :

- Utiliser des titres explicites qui résument la page exp : Portail documentaire de la bibliothèque de l'EBAD, liste des mémoires
- Faire des paragraphes courts, avec sous titres et listes à puces
- Aérer la présentation avec des marges, des alinéas et d'autres repères visuels
- Eviter des lignes trop longues en privilégiant les lignes étroites (10 à 12 mots)
- Prévoir un espace entre les colonnes
- Eviter les textes qui bougent

Se servir des liens pour diviser les blocs d'information longs

La Typographie (voir aussi, page écran)

Il est bien conseillé de se limiter aux polices standard Arial et Times (+dérivés) bien disponibles sur toutes les plateformes.

Conseils

- Privilégier les caractères bâton pour les titres (Arial ou Verdana) et les caractères à empattements pour les textes (Times, Georgia).

Il est également possible de convertir certains textes en images pour disposer de textes de substitution (exemple du titre)

- Utiliser peut de police,
- Privilégier l'écriture en minuscule sur les lettres capitales,
- Eviter de l'Italique (moins lisible)
- Se garder d'utiliser le souligné qui est réservé aux liens

Les couleurs

Le standard sur le web est de 216 couleurs précises. Ces couleurs dites « websafe » s'affichent de la même manière quel que soit l'environnement de l'internaute (navigateur, carte graphique etc.). Il est donc conseillé de se limiter à cette palette de 256 couleurs si on n'est pas sure de l'environnement de ses usagers.

Aussi, éviter de verser dans l'excès de couleurs qui ne font qu'irriter l'œil du visiteur. Se limiter si possible à deux couleurs ou trois avec des nuances pour rester dans la gamme.

Penser également à tester le portail sur une machine avec une carte graphique paramétrée à 256 couleurs.

Jouer sur les contrastes entre les couleurs du texte et l'arrière plan. Le noir (texte) et blanc (arrière plan) est bien visible. Les trois couleurs de base sont : le vert, le rouge et le bleu mais il faut éviter les couleurs vives à l'arrières plan et ne pas hésiter à vérifier le rendu à l'impression.

Voici des liens pour vous aider à composer vos couleurs selon leur code hexadécimal http://www.pressibus.org/perso/html/frcouleurs.html

http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/pp/rg/article.php3?id_article=3

I.3.3 – Les images

Les images sont bien utilisées dans les portails documentaires. Elles donnent plus d'impact à la page mais si elles sont de grandes tailles, elles peuvent l'alourdir ce qui influe sur le temps d'affichage d'une page. Il convient donc de bien optimiser les images (voir chapitre sur le traitement d'image).

Pour évaluer le temps de chargement d'une image ou d'un fichier il faut compter environ 2ko/seconde.

La taille d'une image est définie en pixels et pour diminuer le temps de chargement d'une image il faut soit réduire sa taille ou diminuer la résolution (le nombre de couleur). Privilégier alors les petites images de bonne qualité.

Une image peut être insérée dans une page web soit en fond d'écran ou comme illustration dans le corps du texte. Il est bien conseillé d'indiquer la taille de l'image. Ceci permet au texte de s'afficher avant l'image et l'usager n'aura pas trop à attendre l'affichage d'une image pour voir la suite de la page. Aussi le volume d'une image dans une page ne doit pas excéder 40 à 50 ko au delà le temps d'affichage risque d'être long. Il vaut mieux dans ce cas découper l'image en plusieurs petites images qui s'affichent plus facilement.

II - LA PAGE ECRAN

Une page écran est ce qui s'affiche à l'écran de l'ordinateur du visisteur de notre site. Elle comprend principalement trois grandes parties et il appartient au responsable du site web d'organiser cette page pour rendre l'information bien visible et accessible à tous les visiteurs quel que soit l'environnement informatique dans lequel ils évoluent.

II.1 - L'En-tête de page

L'en-tête est avant tout un élément d'identification de la page écran. Il peut être défini par un titre en format texte ou à l'aide d'une bannière graphique.

Le Titre

Ce titre doit être cohérent avec le sommaire ou le menu d'accès. Le document peut se subdiviser en sections, identifiées par des sous-titres pour offrir une meilleure organisation de l'information. Voici quelques exemples de titres :

ECOLE DES BIBLIOTHECAIRES un gros titre

Ecole des Archivistes un titre assez gros

Ecole des documentalistes un titre moyen

Des codes de couleurs peuvent aussi être utilisés afin que le visiteur puisse repérer visuellement le bloc d'information dans lequel il se trouve. Il convient ici de veiller à ce que la couleur du titre soit différente de celle des liens.

II.2 - Le Corps de la page

Les Sous-titres

Il est bien utile de synthétiser les idées et de les regrouper par thèmes afin de rendre la recherche d'information dans le portail plus efficace. Il convient ainsi de regrouper les thèmes par sous thèmes et de les identifier par des sous-titres au début de chaque paragraphe. Ainsi, d'un seul coup d'œil, l'internaute peut trouver une information spécifique. Cela facilite la recherche d'informations ainsi que la lecture.

La clarté du contenu, l'orthographe, la disposition des éléments sur la page sont des points importants dont il faut tenir compte pour faire d'un texte une source d'information agréable à consulter et facile à lire.

Les liens dans les textes

Le lien est un élément de renvoi, il faut par conséquent éviter d'utiliser des mots, tels que « ici » pour indiquer un lien vers une autre page. Des mots "hyperliens" ou des phrases faisant partie du contexte sont beaucoup plus appropriés pour faire comprendre où on va après avoir cliqué sur le lien. On ne devrait pas faire mention de l'adresse URL du lien lui-même dans le texte, à moins que cela ne soit important pour l'usager.

En fait, un paragraphe contenant des liens devrait être aussi lisible que s'il n'en contenait aucun. On souligne le mot lien ou on l'inscrit dans une couleur spécifique pour signifier qu'il peut être cliqué. Par défaut les liens sont en bleu (souligné).

II.3 Le Pied de page

Le pied de page de chaque page-écran devrait contenir

- Le nom de l'auteur;
- L'identification de l'organisme;
- La mention des droits d'auteur
- La date de mise à jour;
- La référence Web.

Nom de l'auteur

Chaque page Web devrait inclure le nom et l'adresse électronique d'une personne ressource. En général le webmaster ou la personne responsable du contenu du site.

Ainsi le lecteur peut entrer en contact (mail) par le simple fait de cliquer sur le non (lien) de l'auteur. Cette opération s'effectue par le moyen de l'étiquette mailto : exp. mailto:webmaster@nomorganisme.org

Pour les sites plus complexes, une adresse générique ou même un formulaire peuvent être utilisés, le Webmaster se chargera de faire suivre le message à la bonne personne.

Identification de l'organisme

L'identification de l'organisme responsable du contenu du site est bien nécessaire pour donner de la crédibilité à l'information contenue dans le site. L'identification peut être sous forme de signature textuelle ou visuelle (logotype souvent placé en haut et à droite de la page) avec l'adresse et les autres coordonnées pertinentes (téléphone, télécopieur et URL de la page).

Mention des droits d'auteur

Droits d'auteurs protégés

A priori, toutes les pages Web sont protégées par les droits d'auteur. Pour rappeler ces droits aux utilisateurs, il est bon de mettre dans tous les pieds de pages une mention « Copyright » désignant l'auteur et l'institution en tant que propriétaire de l'information contenue dans cette page.

Droits d'auteurs partagés

Si, par contre, vous souhaitez que votre information puisse servir à la communauté Internet, il sera bon de mentionner que « tous les droits de reproduction sont autorisés avec mention de la référence ».

Obligation de respecter les droits d'auteur

Dans tous les cas, avant d'utiliser du matériel provenant d'un site Web, il est important de vérifier la provenance de ce matériel et les droits d'utilisation qui le régissent. Il existe des banques d'images ou d'information de nature publique, mais il faut toujours vérifier la possibilité de s'approprier le matériel.

Certains organismes ont comme fonction de scruter le réseau Internet pour poursuivre les responsables du non respect des droits d'auteur, même ceux accessibles que par mot de passe.

Nous reviendrons plus en détails sur les aspects éthiques juridiques

III - LE CONTENU (Cas pratique)

Le contenu est la principale raison d'être d'un portail et il convient de veiller à ce qu'il répond aux attentes des usagers réels et même potentiels des services que nous proposons. Le contenu peut alors différer d'un portail documentaire à un autre en fonction de la nature de l'institution et des objectifs recherchés. Nous ne pouvons pas à priori définir un modèle type de contenu pour un portail documentaire. Il appartient à chaque structure de définir le contenu de son portail documentaire en fonction de ses objectifs et du public ciblé (chercheurs, étudiants, acteurs culturels etc.) Aussi nous partons de l'exemple d'un portail documentaire d'une bibliothèque comme celle de l'EBAD pour donner un aperçu de ce que peut être le contenu d'un portail documentaire.

II.1 – La page d'accueil.

La page d'accueil représente la porte d'entrée d'un site Internet. Elle a pour objectif :

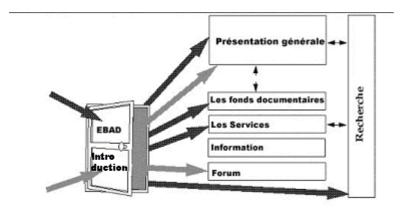
De motiver l'usager à visiter le reste du site;

De nommer le but et les objectifs du site;

De présenter le menu principal;

D'identifier l'auteur, le propriétaire et la source du site de même qu'elle doit donner des éléments de contact sur l'organisme producteur du site. Tout au long de la visite dans le site, on doit pouvoir en tout temps revenir à la page d'accueil.

Voici une image de la page d'accueil d'un portail pour l'EBAD par exemple.



Un exemple de présentation pour le portail de la bibliothèque de l'EBAD.

Bienvenue sur le nouveau site de l'EBAD

Ce site a pour objectif d'être à la fois un instrument d'information sur notre bibliothèque et un outil pour accéder à nos ressources et services en ligne :

Dans la rubrique **Présentation Générale** vous trouverez une présentation générale de l'école, ses différents services, session et types de formation.

La rubrique **Rechercher** vous permet d'accéder directement à nos ressources électroniques : catalogues, bases de données, périodiques électroniques, sélection de sites web etc.

L'information, vous renseigne sur l'actualité à l'EBAD, le calendrier des examens et les modalités d'inscription à l'école. Les services vous permettent de vous inscrire à distance, de consulter vos notes (réservé aux étudiants) et de pouvoir télécharger des cours (réservé aux étudiants de la formation à distance). Le forum, vous le devinez bien est un cadre d'échange et de débat sur les sciences de l'information.

Pour tout problème, remarque, question, besoin d'aide, ou tout simplement pour nous donner votre avis... n'hésitez pas à nous écrire (faire ici un lien vers la messagerie du responsable du contenu)

II.2- Le sommaire

Le Sommaire de notre exemple comporte principalement les rubriques suivantes.

1 – **Présentation générale** : cette partie présente davantage l'institution à laquelle le portail est rattaché. Nous nous garderons bien de la détailler ici. Si l'institution (l'EBAD par

exemple) dispose d'un site web différent de celui de la bibliothèque il convient juste de faire un lien sur le site général de l'institution. Pour notre exemple de l'EBAD nous nous intéresserons purement à des rubriques qui peuvent trouver une place dans un portail documentaire.

2 - Les fonds documentaires :

Dans cette partie il conviendra de présenter les différents types de fonds de la bibliothèque :

- Fond général
- Fond spécialisé
- Espace audiovisuel
- Périodiques
- Mémoires des étudiants de l'EBAD

3 – Les services de la bibliothèque

Cette partie présente l'ensemble des services proposés par la bibliothèque à ses usagers réels et potentiels.

- Venir à la bibliothèque
- S'inscrire
- Emprunter
- Se former aux outils de recherche
- SQR
- Services aux enseignants
- La classe virtuelle

4 – Information

- historique de la bibliothèque
- Informations pratiques (expos, débats,)
- Partenaires
- Liens utiles
- Nos contacts

5 – Forum

Le forum comme précédemment annoncé est un espace de partage qui permet aux usagers de la bibliothèque d'échanger sur des thèmes qui concernent la profession documentaire. Aussi chacun pourra y solliciter des informations, proposer des références, critiquer ou approuver les services de la bibliothèque. Il convient à ce niveau de responsabiliser un agent du centre de documentation (bibliothèque) pour animer et modérer les échanges sur le forum. Le risque ici est de voir le forum dévoyer de son objectif. Certains usagers ont tendances à discuter de choses qui sortent du cadre professionnel.

6 - Rechercher

La partie **rechercher** (grâce à une indexation préalable) permet d'accéder aux fonds de la bibliothèque présenté selon les grandes thématiques et centres d'intérêts de l'EBAD. Aussi un moteur de recherche intégré à ce niveau peut permettre de rechercher des informations aussi bien sur les bases de données de l'Ecole que sur le Web en général. Voici quelques exemples de moteurs de recherches

sémantiques: http://solutions.journaldunet.com/0310/031002_pano_moteur2.shtml

7 – Plan du site:

Il est bien intéressant de prévoir une page qui présente le plan du site organisé de manière thématique : titre chapitre, sous chapitre. Chaque élément de ce plan doit comporter un lien vers la page à laquelle il fait référence.

Un exemple de plan de site : http://www.unfpa.org/sitemap-fra.htm

[1] http://www.unige.ch/math/biblio/

[2] Cet élément n'est indiqué qu'à titre illustratif, nous reviendrons plus en détail sur le langage HTML.

Titre: Chapitre III - LA RÉALISATION DU PORTAIL (première partie)

I – CONNAÎTRE les OUTILS

- I.1 Notions de HTML
- I.2 Les éditeurs (WYSIWYG)
- I.3 Le Traitement d'images

Introduction:

La conception d'un site web nécessite la connaissance d'un certain nombre d'outils qui interviennent dans la programmation des pages HTML. Même s'il n'est plus nécessaire de maîtriser le langage HTML pour faire un site web, il y'a un réel intérêt à en connaître la structure et les propriétés. L'objectif de ce module est de vous faire découvrir un certains nombres d'outils, les plus utilisés actuellement dans la conception des pages web. A la fin de ce module, vous serez en mesure de choisir en fonction de vos besoins, les outils qui répondent mieux à l'objectif de votre site portail. Ainsi ce chapitre présentera le langage HTML, les éditeurs WYSIWYG, les CMS et quelques outils spécifiques aux sciences de l'information documentaire et qui, même s'ils ne sont pas toujours achevés dans leur conception sont adaptés à la création d'un portail documentaire.

I – LES OUTILS DE LA PROGRAMMATION DES PAGES WEB.

I.1 - Le langage HTML

HTML est un langage de description de pages permettant de contrôler par l'intermédiaire d'éléments appelés balises (tags), l'apparence que la page aura sur l'écran d'un utilisateur d'un serveurs Web. Ce langage est interprété par le logiciel client (navigateur) installé sur le poste de consultation.

HTML est une DTD (Définition de type de document) de SGML.

HTML a deux forces : sa simplicité et sa compacité. Le nombre de balises (tags) est peu important, leur signification est facile à comprendre. Ainsi son apprentissage est rapide. Les balises sont compactes et les fichiers HTML sont guère plus gros que les fichiers ASCII correspondants, ce qui est important pour le transfert par réseau (les images ajoutées au texte changent évidement cet aspect du problème).

Mais cette simplicité a pour conséquence un manque de précision, en particulier les clients peuvent interpréter de manière variée certaines balises, avec comme résultat des écrans différents.

L'objectif à l'origine de ce langage était de créer un moyen universel de stocker et afficher de l'information avec l'idée que le contenu est plus important que la forme. Cependant les nouvelles spécifications permettent de créer des effets esthétiques qui s'éloignent des idées de base mais qui sont particulièrement appréciés des internautes.

Pour créer des pages web on a pas vraiment besoin d'un programme spécifique. Un simple éditeur de texte (bloc-notes ; simple text ; text edit) peut suffire et son utilisation est relativement facile. Il bien facile de créer une page web (la plus simple possible), il suffit d'écrire du texte avec un éditeur et d'enregistrer la page avec l'extension .htm L'extension est un point suivi de trois (ou quatre) lettres après le nom du ficher. Elle sert à définir le type de fichier.

Exemples:

.doc est l'extension d'un fichier Word

.pdf est une extension d'un fichier d'image

.xls est l'extension d'un fichier Excel

.htm est une extension de fichier web

Comment procéder ?

Sur Windows par exemple:

- Ouvrez le Bloc-Notes. Vous le trouverez sous Démarrer, Tous les programmes, dans Accessoires.
- Tapez un petit texte directement dans Bloc-Notes.
 sans le formater (créer des paragraphes, écrire en italique, etc.)
- · Dans le menu Fichier choisissez Sauvegardez sous
- · Dans le champ Nom du fichier remplacez *.txt par mapage.htm
- · Enregistrez-le dans un nouveau dossier intitulé monsite
- · Quittez le Bloc- notes et Cliquez sur le fichier mapage et il s'ouvrira dans votre navigateur (Internet Explorer, Netscape, Mozilla Firefox, Google chrome...).
- · Il est également possible d'ouvrir ce même fichier avec un navigateur. Par exemple après

avoir ouvert Internet Explorer aller sur:

- Fichier - Ouvrir... - Parcourir et cherchez votre dossier **monsite** sur votre ordinateur.

Ouvrez-le.

- Ouvrir mapage.htm

Vous pouvez maintenant fermer votre page . Ce n'était qu'un exemple mais une vrai page Web est beaucoup plus élaborée que l'exemple que nous venons de citer. Mais il convient avant tout de comprendre la structure d'une page HTML.

I.1.1 - La structure d'une page HTML

A la différence du document texte qui ne contient aucune mise en forme, un document Html contient les données du document et les balises définissant la structure et l'aspect du document. La structure d'un document Html est la suivante :

<"HTML>
<head></head>
l'en tête
<body></body>
Le contenu du document
 <html>:Tous les documents HTML commencent par cette balise.</html> <head>:Définit la zone d'en-tête.</head>

· **<BODY>**:Définit le corps du document.

L'entête d'un document Html contient les éléments suivants :

- · **TITLE**>: Un document HTML doit avoir un titre qui apparaîtra dans la zone titre du navigateur.
- · **<META>**: les balises META ont pour but de fournir des informations sur le document HTML.Ces informations ne sont pas visibles à l'écran. Chaque balises META est constituée de deux attributs:
- o **NAME**:Il permet de spécifier un mot-clé indiquant quelle information donne la balise, on trouve par mis ces mots-clés AUTHOR(l'auteur du document), KEYWORDS (permet de donner les mots clés sur le contenu de la page).
- o **CONTENT**: Il permet d'associer une valeur au mot-clé. C'est à dire il annonce le contenant de cette zone.

Exemple:

<HEAD>

<TITLE>Site portail de la bibliothèque de l'EBAD</TITLE>

<**META NAME="Description" CONTENT="**le site Web de la bibliothèque de l'école des bibliothécaires archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar ">

<META NAME="Keywords" CONTENT="bibliothèque, archive documentation, formation, formation à distance, science de l'information, Sénégal, Afrique, Education">

<meta NAME="Author" CONTENT="M.MBENGUE">

<META NAME="Generator" CONTENT="Dreamweaver">

<META NAME="Date" CONTENT="2011">

</HEAD>

Pourquoi des méta données ou pourquoi l'en tête

Les spiders (robots) des moteurs de recherche (Google, AltaVista, Lycos, InfoSeek...) parcourent à intervalle régulier l'essentiel des serveurs web pour indexer les pages qui y sont stockées. Le plus souvent c'est le résultat de cette indexation qui est affiché comme résultat d'une recherche. Ainsi pour notre exemple, si une page pour l'EBAD est présentée comme suit :

<META NAME="Keywords" CONTENT="bibliothèque, archive, documentation, formation, formation à distance, science de l'information, Sénégal, Afrique, Education">

Cette page pourra apparaître comme résultat d'une recherche sur :

Les archives au Sénégal

La documentation sur la formation à distance au Sénégal

L'Etat des sciences de l'information en Afrique

La formation à distance en science de l'information en Afrique

Il est donc primordial de bien définir l'en-tête d'une page HTML : Les méta données permettent alors aux moteurs de recherche de repérer et d'agencer une page web dans l'ensemble des pages que comporte le web. C'est donc en soi une forme d'indexation de la page web.

- les moteurs de recherche, quand ils récupèrent les pages HTML, vérifient dans l'en-tête la présence de données dites META.

- comme il n'y a pas de jugement de valeur sur les pages, le classement obtenu en sortie sur les moteurs de recherche est calculé par un algorithme qui considère :

* que les termes présents dans les champs META ont un poids plus important que les mots présents dans le texte lui-même.

* que le poids d'un mot est inversement proportionnel à sa fréquence dans l'ensemble des mots connus par le moteur de recherche. En clair, un mot fréquent apporte peu d'éclairage sur le contenu réel de la page. C'est en poussant à l'extrême ce raisonnement que l'on définit les "mots-vides".

Ils convient alors au moment de la création de la page d'inscrire dans chaque page les mots clés qui définissent le mieux le contenu de la page.

Nous imaginons une page pour la formation à distance EDOCDEV pour faciliter notre petit parcours du langage HTML. :

<HTML>

<HEAD>
<TITLE>Site du projet Edocdev de l'EBAD : formation à distance</TITLE>
<META NAME="Description" CONTENT="le site Web de la bibliothèque de l'école des bibliothécaires archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar ">
<META NAME="Keywords" CONTENT="bibliothèque, archive documentation, formation, formation à distance, science de l'information, Sénégal, Afrique, Education">
<META NAME="Author" CONTENT="M.MBENGUE.>
<META NAME="Generator" CONTENT="Dreamweaver">
<META NAME="Date" CONTENT="2005">

/HEAD>

<BODY>
ECOLE de BIBIOTHECAIRES, ARCHIVISTES et DOCUMENTALISTES

Ceci est une page de présentation du module 3 du cours de conception web dans le cadre de la formation à distance du programme EDOCDEV de l'EBAD. Cette page ne présente aucune mise en forme spécifique mais...nous pourrons l'améliorer.

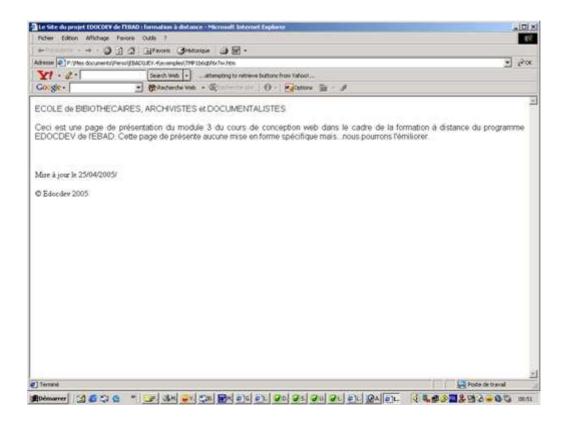
Mise à jour le 15/01/2011

© Mbengue 2011

</BODY>

</HTML>

Le résultat est le suivant-



Remarques:

Nous pouvons constater ici que le contenu de notre balise **TITLE**> apparait sur la barre de titre (barre bleue) de notre navigateur. Par ailleurs, notre page web ressemble bien à une page de texte simple. Elle n'a pas été enrichie, ne contient aucune image et ne renvoie à aucune autre page ni à un autre site web.

HTML offre la possibilité de mettre en valeur certains éléments de la page et nous verrons ici quelques attributs qui nous permettrons d'améliorer notre exemple.

Un certain nombre d'attributs de la balise **<BODY>** permettent de contrôler la couleur du fond de la page , des caractères du texte et enfin des liens.

- L'attributs BGOLOR : Permet de choisir une couleur pour le fond de la page.
- L'attribut BACKGROUND : Permet de spécifier une image comme fond d'écran.
- L'attribut TEXT : Permet de contrôler la couleur du text, standard, c'est à dire tout texte ne spécifiant pas un lien.
 - Les attributs LINK, VLINK et ALINK : Ces trois attributs permettent de contrôler la couleur des liens:

- L'attribut LINK : Spécifie la couleur d'un lien qui n'a pas encore été visité (bleu par défaut).
- L'attribut ALINK: Spécifie la couleur qui apparaît au moment ou l'on clique sur un lien (rouge par défaut).
- L'attribut VLINK: Spécifie la couleur des liens qui ont déjà été visité (violet par défaut).

Exemple:

<BODY bgcolor= "# 000000" text ="#0000fff link ="#ff0000" alink ="#ffff00" vlink

="#00ff00"> (voir tableau des couleurs dans chapitre précédent.

:Permet un passage à la ligne

<HR>:Permet d'avoir un trait dans la page. Cette balise à les attributs suivantes:

SIZE : Définit l'épaisseur du trait.

WIDTH: Définit la taille d'un objet (en pourcentage ou en pixels).

ALIGN: Permet de positionner l'objet.

Les valeurs possibles sont: LEFT (à gauche), RIGHT (à droite), CENTER (centrer), JUSTIFY (justifier)

Exemples:

<HR> WIDTH=50% ALIGN=right SIZE=3NOSHADE

<P>: Passage au paragraphe suivant.

<P>est différent de
: Elle provoque un passage à la ligne et décale la ligne suivante d'un espace d'environ une ligne (espacement inter paragraphe).

NB: Les balises de mise en page sont des balises vides c'est à dire qu'il n'y a pas de balise de fin.

CENTER: Permet de centrer dans le sens horizontal de la page un objet.

La mise en forme des caractères:

· <Hn>: Souvent attribué aux titre et au sous titres. H = Heading ou en-tête et x est une variable entre 1 et 6. Plus la variable X est petite plus le titre est gros. Par exemple <H1> Peut

être attribué au plus gros titre <H2< au premier sous titre etc. Voir exemple dans chapitre précédent sur les titres de page.

- \cdot :Pour avoir du texte en gras.
- \cdot <I>:Pour avoir du texte en italique.
- · <U>:Pour avoir du texte souligné.
- · :Pour mettre un texte en valeur.
- · : Cette balise permet de régler la taille, la couleur et la police des caractères.
- .
- · L'attribut SIZE: Permet de régler la hauteur des caractères.
- · L'attribut COLOR: Permet de spécifier la couleur dans le modèle "RGB": "rr", "gg", "bb" sont des valeurs hexadécimales comprises entre 00 et FF qui spécifient les valeurs de la couleur rouge, vert, et bleu.
- · L'attribut FACE: Permet de spécifier la police des caractères (Voir tableau des couleurs chapitre 2 de ce cours)

Exemple:

.

Les images :

HTML permet d'insérer des images dans un texte. Ces images peuvent servir d'ancres.

 pour insérer une image distante

 pour insérer une image locale

On peut positionner le texte par rapport. à l'image : TOP, MIDDLE, BOTTOM, LEFT, RIGHT

La balise d'insertion d'image dans un document HTML est la suivante:

- · L'attribut ALIGN: Permet de définir la position de l'image.
- · L'attribut ALIGN=LEFT: Aligne l'image à gauche et afficher le texte à droite.
- · L'attribut ALIGN=RIGHT: Aligne l'image à droite et afficher le texte à gauche.
- · L'attribut ALIGN=TOP: Aligne le haut de l'image avec le haut du premier objet qui suit.
- · L'attribut ALIGN=BOTTOM: Aligne le bas de l'image sur la ligne courante.

- · L'attribut BORDER=n: Permet de définir l'épaisseur de la bordure de l'image.
- · L'attribut WIDTH=n: Définit la largeur de l'image.
- · L'attribut HEIGHT=n: Définit la hauteur de l'image.

Exemple:

.

La ligne ci dessus doit être interprétée comme suit :

<IMG: introduit une image

SRC= annonce la source de l'image

"ebadbleu.gif": donne le nom de l'image

BORDER=2 : attribut un contours à l'image de taille 2

ALIGN=MIDLE: centre l'image

WIDTH= 120 : indique la taille de l'image

HEIGHT=50 : indique la hauteur de l'image

Nous pouvons à présent enrichir notre exemple de la page EDOCDEV en lui donnant quelques attributs supplémentaires. Nous maintenons le contenu de l'entête <HEAD></HEAD>. Nous allons juste enrichir le corps de la page c'est à dire tout ce qui se trouve entre les balises <BODY> et </BODY>.

Nous pouvons alors donner une couleur bleu claire #99CCFF à l'arrière plan à notre page : <BODY bgcolor="#99CCFF">

Nous pouvons aussi choisir une police pour notre titre, le mettre en gros caractère, le mettre au centre de la page :

<h1 align="center">ECOLE de BIBLIOTHECAIRES,
ARCHIVISTES et DOCUMENTALISTES</h1>

Séparer le titre et les autres éléments par une ligne horizontale :

<hr>

Nous pouvons décider de mettre le logo de l'EBAD sous le titre :

Décaler puis centrer la mention de copyright et la mise à jour

Pour matérialiser notre exemple :

Voilà le résultat



Les tableaux : Les tableaux sont souvent utilisés dans la mise en page d'un document.

Exemple:

```
<TABLE BORDER="2"CELLPADDING="3"BORDERCOLOR="#0000FF">

<TR>
<TD>cellule1</TD>
<TD>cellule2</TD>
<TD>cellule3</TD>
</TR>
</TR>
<TR>
<TD>cellule4</TD>
</TD>
</TD>
cellule5</TD>
</TD>
</TD>
cellule5</TD>
</TD>
</TD>
</TD>
</TD>
</TD>
</TD>
</TD>
</TD>
</TR>
</TABLE>.
```

Voici un exemple d'utilisation des tableaux pour une page des apprenants et enseignants d'EDOCDEV

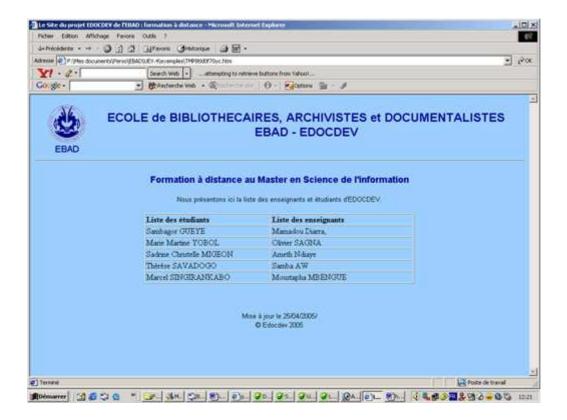
Nous proposons tout d'abord un sous-titre pour la page. Nous choisissons ensuite l'en-tête <H3>; la police Arial. Nous décidons également de mettre un petit texte pour présenter notre liste dans un tableau de 6 lignes et de 2 colonnes.

```
<h3> <font color="#000099" face="Arial"><b>Formation & agrave; distance
au Master en Science de l'information</b></font> </h3>
<font size="2" face="Arial, Helvetica, sans-serif">Nous pr&eacute; sentons
ici la liste des enseignants et étudiants d'EDOCDEV.</font> 
 "ouvre la ligne1"
Liste des étudiants</strong>"Première cellule de la première ligne"
Liste des enseignants</strong>"Deuxième cellule de la première ligne"
"fin lign1"
 "ligne 2"
Sambagor GUEYE 
Mamadou Diarra,
 "ligne 3"
Marie Martine YOBOL 
Olivier SAGNA 
"fin ligne3"
 "ligne 4"
Sadrine Christelle MIGEON 
Ameth Ndiaye
 "ligne 5"
Thèrèse SAVADOGO
Samba AW
 "ligne 6"
Marcel SINGIRANKABO
```

Moustapha MBENGUE

"fermeture de la table"

En voici le résultat



Remarques:

On peut décider de mettre ou de ne pas mettre des bordures dans un tableau, tout comme il est possible de donner une couleur spécifique à chaque cellule du tableau.

Les liens

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, les liens sont des éléments de renvoi et ils se présentent principalement sous deux formes :

Les liens internes : Ils permettent de se déplacer de page en page dans un même site ou d'un endroit à un autre dans une même page.

Les liens externes : Ils renvoient à d'autre site web. Il faut pour cela connaître l'adresse URL du site auquel le lien renvoie.

Le lien peut également être **relatif** ou **absolu** :

Les liens relatifs

Ils permettent d'aller vers une page selon la position de la page actuelle. On se sert donc de l'emplacement de la page qui contient le lien pour définir la destination. Il est alors impératif que la page de destination se trouve sur le même serveur et dans la même arborescence que la page source.

Par exemple:

 pointe vers le fichier documentation.html du sous-répertoire site situé dans le même répertoire que la page actuelle.

- pointe vers un fichier contenu dans le répertoire parent (symbolisé par les ..).
- remonte d'un répertoire pour se rendre dans le sous-répertoire site et afficher la page documentation.html.

Vous pouvez aussi spécifier une destination relative au répertoire racine contenant les documents du site en faisant débuter l'adresse partielle par une barre oblique.

Les liens absolus

Ils ne dépendent pas de la position de la page source. C'est le cas des liens externes, mais rien ne vous interdit de les utiliser sur votre propre site à la place de liens relatifs. Dans tous les cas, il suffit d'indiquer la totalité de l'adresse du document :

Les liens à l'intérieur d'une page

Dans le cas de pages très longues, il peut être intéressant de mettre un lien vers un endroit précis de la page. Il convient pour cela de repérer la position à atteindre et d'y déposer une

balise ou ancre pour matérialiser le repère..

La syntaxe de l'ancre est la suivante :

```
<A NAME="nom_de_l_ancre"> exemple <A NAME="archive">
```

La balise de l'ancre ne nécessite pas de tag de fermeture, elle est juste ponctuelle.

Reste ensuite à créer un lien vers cette ancre. Il suffit pour cela d'en spécifier le nom précédé d'un #. Exemple :

Lien vers mes archives dirige vers une ancre (le paragraphe Archives) de la même page.

journal n° 10 vol 2 dirige vers une ancre dans le fichier journal.html.

Cela fonctionne évidemment de la même façon avec des liens absolus.

Liens vers d'autres destinations

Jusqu'ici, tous nos liens pointent vers d'autres pages ou éléments de pages Web. Mais il est possible aussi de créer des liens vers d'autres types de ressources tels des adresses mail et des serveurs FTP.

Par exemple:

Ecrivez nous crée un lien qui ouvrira votre logiciel de mail sur un message vierge vers une adresse présaisie. Il ne restera plus qu'à remplir le corps et le sujet, puis à envoyer le message.

 Télécharger tout sur la comédie burkinabée crée un lien sur un fichier qui se trouve sur le serveur FTP ftp.bobodiouf.bf et accessible avec le login sidiki et le mot de passe souke.

1.2 - Les éditeurs de page Web

Nous estimons à présent que vous avez compris le fonctionnement du langage HTML. Si e n'est pas le cas il est encore possible de se rattraper (voir tutorial Dreamweaver). HTML est un langage plus ou moins rébarbatif et complexe. Aussi s'il est possible d'éditer une page HTML avec un outil aussi simple que le bloc note, il est beaucoup plus pratique d'utiliser des outils spécifiques. C'est pour cette raison que certaines sociétés ont développé des éditeurs pour construire et gérer des pages web. C'est ainsi que des éditeurs de page dits**WYSIWYG** ont été développé afin de simplifier la construction des pages web. Ces derniers permettent de gagner du temps et d'éviter des erreurs. On a plus réellement besoin de maîtriser le HTML pour faire des sites web. Il faut savoir se débrouiller avec un bon éditeur et nous vous invitons ici à en découvrir quelques-uns.

Logiciel	Editeur		
Dreamweaver	Macromedia		
FrontPage	Microsoft		
HomeSite	Allaire		
Cold Fusion	Allaire		
GoLive	Adobe		
PageMill	Adobe		
HomePage	FileMaker		
Drumbeat	Macromedia		
WebEditor	Namo		
HotDog	Sausage		
HotMetal	SoftQuad		
Visual Page	Symantec		
Cyberstudio	Golive		
Site Designer	Site Designer		

Le choix de l'un ou l'autre éditeur est souvent motivé par les besoins et les ressources humaines et matérielles de chaque institution. Nous pouvons juste alors présenter pour les besoins du cours deux des éditeurs les plus connus à savoir Front page et Dreamweaver. Si

vous êtes débutant dans la programmation nous vous conseillons de commencer par FRONT PAGE, si par contre vous êtes déjà initié (c'est souvent le cas) il serait plus intéressant de passer directement à DREAMWEAVER.

1.2.1 - Front Page :

Edité par MICROSOFT, Front Page est l'un des logiciels amateurs de création de page web les plus utilisés et son prix est relativement faible. Il est même inclus dans la gamme Office de MICROSOFT même s'il est possible de l'acheter séparément. L'utilisation de Front page est relativement facile. Les pages que vous éditez s'affichent à l'écran au fur et à mesure que vous les réalisez d'où l'appellation WYSIWYG (what you see is what you get).

Cependant Front Page génère des codes spécifiques que certains navigateurs ont bien du mal à interpréter. Aussi ce code intervient dans la taille du fichier (lourdeur) ce qui fait que certains spécialistes du web n'apprécient pas trop ce logiciel.

Pour la découverte de FONT PAGE nous vous invitons à parcourir un tutorial du site de formation **YBET**: http://www.ybet.be/internet13/front-page.htm

1.2.2 - Dreamweaver:

Dreamweaver est un éditeur de page web, conçu par la société Macromédia. Tout comme Front PAGE que vous avez déjà découvert, Dreamweaver permet de génèrer le code HTML nécessaire pour afficher des pages Web telles que vous les concevez avec l'interface graphique du logiciel. Avec ses divers aides à la programmation, il est aussi d'une grande utilité lorsque vous devez modifier le code source d'une page HTML.

Ces possibilités de Dreamweaver vous permettent, entre autres, de consacrer vos efforts et votre attention au design et à la navigation de votre site, sans avoir à passer des heures à coder vos pages manuellement.

Nous vous invitons à Découvrir (pour certains) Dreamweaver à travers un tutorial proposé dans le site ifrance.com à l'adresse : http://dream-cours.ifrance.com/

Dans ce tutoriel, vous découvrirez l'interface graphique du logiciel et apprendrez à utiliser les fonctions principales de cet outil. De plus, vous apprendrez des techniques générales fort utiles pour créer des pages web de haut calibre, le plus simplement possible.

I.3 – Le Traitement d'images

I.3.1 - Les formats d'image : (synthèse réalisé à partir du site de l'Université de Laval (www.ulaval.ca)

Plusieurs formats d'image peuvent intervenir dans un site web. Cependant le format d'image le plus courant sur le Web est le GIF (Graphical Interchange Format). Ce format graphique, codifié en huit bits, permet la sauvegarde d'image possédant une palette d'au maximum 256 couleurs. La société **Unysis** est propriétaire du format GIF. C'est pourquoi un autre format **PNG** (gratuit), a été développé afin d'offrir une alternative libre de droit.

L'une des particularités de l'image graphique est qu'elle peut être **entrelacée** pour donner un apperçu plus rapide à l'utilisateur. Aussi il est possible de laisser l'image **transparente** afin de faire apparaîre la couleur de l'arrière plan. Par ailleurs, il est possible de retrouver l'ensemble des couleurs d'une image au niveau de la **palette des couleurs**. Une couleur est attribuée à chaque pixel. Cette couleur nécessite une certaine quantité de mémoire (bit) pour en conserver la valeur. Si un seul bit est conservé par pixel, seules deux couleurs peuvent être utilisées (Valeurs disponibles : 0 et 1). Les tableaux suivants illustrent le rapport entre les bits et les couleurs :

TABLEAU 1. Nombre de bits (résolution) VS nombre de couleurs

Bits par pixel	Nombre de couleurs
1	2
2	4
3	8
4	16
5	32
6	64
7	128
8	256
24	16,7 millions

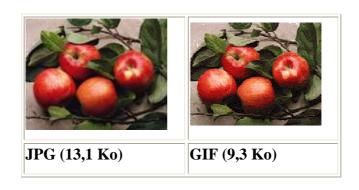


Lorsque l'image nécessite une qualité supérieure à celle du format graphique, pour représenter fidèlement une photographie par exemple, un format comme le GIF, avec sa palette limitée, ne s'avère pas suffisant. Le format **JPEG** (Joint Photographic Experts Group) a été conçu spécifiquement pour gérer les images photographiques à haute résolution.

Doté d'une palette étendue (jusqu'à 24 bits par pixel) et d'un algorithme de compression sophistiqué, ce format s'est imposé sur le Web pour toutes les images de qualité supérieure. L'extension du fichier de ce format est.jpg, mais il arrive que l'on rencontre parfois l'extension .jpeg

Tandis que l'algorithme de compression du format GIF est rigide, celui du JPEG offre différents niveaux de compression. Toutefois, le taux de compression le plus élevé entraîne une perte dans l'information originale. Il est dit destructif. Par exemple, si deux couleurs similaires se côtoient, l'algorithme peut décider de remplacer une couleur par l'autre pour simplifier le fichier.

Voici une petite comparaison entre une image GIF et JPG pour vous donner un aperçu de la différence



Il est aisé de constater ici que l'image JPG est de meilleure qualité tandis que celle en GIF est plus facile à charger (taille) dans une page web. Il est possible de découper une image en plusieurs morceaux de petites tailles pour en faciliter l'affichage.

Les formats GIF, PNG, JPG sont constitués des valeurs de chaque point (pixel) d'une image, d'où le nom bitmap.

Pour plus d'information sur les formats d'image consulter le site : http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/staf13/fiches-mm/formatfichier.htm

I.3.2 - Les outils de traitement d'image :

Il existe une variété d'outils pouvant intervenir dans le traitement d'image. Nous pouvons principalement en citer ici quelques uns que nous vous invitons à découvrir à travers les liens indiqués en bas :

Photoshop:

Photoshop est un logiciel de retouche d'images en bitmap (par opposition au vectoriel). Ce logiciel fait parti de la gamme des produits ADOBE et il est beaucoup utilisé pour le graphisme dans un site web. Photoshop n'est pas un logiciel facile à maîtriser mais Il permet de répondre à bien des besoins en matière de retouche et d'optimisation d'image pour peu que nous soyons familiers avec ses outils. Voici quelques turoriaux de prise en main de photoshop : http://www.neutrinium238.com/tutoriaux/index.php

Pain shop Pro:

Tout comme Photoshop, Pain shop Pro est un logiciel Bien utilisé dans la conception et les retouches d'images pour un site web. Voici quelques exercices pratiques pour débuter avec Pain shop Pro : http://www.seminaire-sherbrooke.qc.ca/pays/Paintshoppro/psp.html

Le GIMP:

Le monde du logiciel libre a aussi développé son logiciel de traitement d'image, le GIMP . Le Gimp (GNU Image Manipulation Program) est le logiciel libre de référence en matière de traitement d'images. Il supporte une grande variété de format d'images, de langues et de systèmes d'exploitation. Il est d'une grande souplesse et est assez puisant pour générer automatiquement ou modifier des graphiques pour les pages web.

Voir les tutoriaux de Gimp: http://www.infetech.com/rubrique.php3?id_rubrique=24

II - LA GESTION DOCUMENTAIRE EN LIGNE (Les CMS)

II.1 - Introduction aux CMS

II.2 - Les outils de gestion documentaire en ligne

Introduction au CMS:

Le Content Mangement System (Système de gestion de contenu) est un programme informatique accessible par un navigateur, permettant la gestion du contenu d'un site web sans aucune nécessité d'avoir des connaissances avancées en programmation de pages web. Les CMS permettent la création de sites dynamiques et ils sont le plus souvent destinés à des sites communautaires, associatifs ou des sites d'actualité. Cependant chaque domaine d'activité est en train de mettre en place des CMS adaptés à son champ d'intervention. C'est ainsi que sont apparus un certain nombre de CMS destinés à la gestion documentaire en ligne. Nous en présenterons quelques uns.

Les caractéristiques des CMS :

La principale caractéristique d'un CMS est sa capacité à dissocier le design d'un site (le graphisme, la mise en page) et son contenu. Ainsi, il est possible de modifier à volonté le design du site, sans pour autant toucher au contenu. Une telle caractéristique offre à l'utilisateur la possibilité de disposer d'un environnement personnalisé qui présente une bonne cohérence graphique.

Le contenu d'un CMS est dissocié de son aspect graphique, il est même stocké dans une base de données. Cela donne la possibilité de réutiliser une même information à différents endroits du site web, de la formater différemment et l'adapter à diverses technologies (navigateurs, téléphones mobiles etc.) Le plus souvent, les CMS utilisent une base de données MySQL, et le langage PHP (accepté par la plupart des hébergeurs) pour interroger la base de données. Cela permet donc d'éditer et de gérer un site vraiment complet et dynamique (gestion de membres, d'articles, de téléchargements, de sondages, de liens, de forums...).

Le CMS disposent d'une interface "graphique" d'administration, permettant une gestion rapide et aisée du contenu. Il est ainsi possible d'opérer une maintenance décentralisée du site web. Aussi la définition de droits d'accès dans le cas de la maintenance décentralisée permet de

limiter le domaine d'intervention en allouant des permissions d'accès au contenu ou à l'administration du site. Plusieurs personnes peuvent ainsi être autorisées à gérer le site in extenso ou seulement une partie du site.

Les principaux CMS appartenant au monde du libre (sous licence GPL) sont les suivants : PHP-Nuke, NPDS, PostNuke, SPIP, Attila, daCode, Xoops, Envolution, eZ publish, Lou Portail, MyPHPNuke, Ovidentia, Portix-PHP, Ovinet, Portail PHP, PHPortal, ZOPE, e107, Xaraya, Typo3, Drupal, Mambo.

Les CMS que nous nous venons de citer n'ont pas forcément les mêmes objectifs. Certains sont destinés à gérer des site personnels d'autres sont orientés association etc. Cependant ils fonctionnent tous selon le même principe. C'est à dire qu'ils donnent à l'utilisateur la possibilité d'animer lui même son site. Pour mieux comprendre le fonctionnement des CMS, nous vous invitons à lire la documentation sur SPIP le plus connu d'entre eux dans l'espace francophone http://www.spip.net/fr

Les outils de gestion documentaire en ligne

En plus des CMS que nous venons de présenter ici, il existe des outils plus orientés à la gestion documentaire proprement dite. Les outils de gestion documentaire en ligne sont de plus en plus utilisés dans les bibliothèque et centre de documentation soucieux de diffuser le plus largement possible leurs ressources informationnelles. Dans les pays du Sud le plus connu d'entre eux est GENISIS qui permet de mettre en ligne des bases de données réalisées à partir du logiciel CDS ISIS. D'autres outils moins bien connus en Afrique sont cependant en train de se faire un nom dans la vaste gamme des outils de gestion documentaire en ligne. Nous en citerons particulièrement : Bibliopéra, Greenstone, Koha et Moccam etc.

Nous vous proposons ici une synthèse réalisée à partir du site web freebiblio.info et nous vous invitons par ailleurs à consulter les sites officiels de ces outils pour des explications plus avancées et parfois même la possibilité de télécharger le logiciel et son manuel d'utilisation.

CDS ISIS (d'après le site de l'Unesco):

CDS/ISIS est un logiciel de stockage et récupération de l'information, en particulier celle non numérique. Il a été développé par l'UNESCO depuis 1985 pour satisfaire la demande exprimée par beaucoup d'institutions, spécialement dans les pays en voie de développement,

et ainsi les aider dans la mise en place de leurs activités de traitement de l'information par des technologies modernes et relativement peu coûteuses.

Au tout début, ce logiciel était basé sur la version mainframe de CDS/ISIS, qui a débuté dans les années '60, afin de profiter de nombreuses années d'expérience dans le développement de logiciels de gestion de bases de données. Depuis quelques années (5 à 6) il existe une application dénommé GENISIS qui permet de mettre en ligne des bases de données ISIS. Cette application tourne le plus souvent sous le serveur APPACHE. Elle permet le paramétrage de formulaires d'interrogation et affiche les résultats d'une recherche aussi bien en format simple que détaillé. La version 2 de GENISIS a été conçue par la défunte association IBISCUS. Son code sources (en Visual basic) programmé par Pierre CHABERT est également librement disponible.

Il est possible de télécharger GENISIS (version 3.1.2) à partir du site de l'UNESCOhttp://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-url_iD=5331&url_DO=DO_TOPIC&url_SECTION=201.html1

BibliOpera:

Bibliopéra est une application libre (sous licence GPL), permettant la gestion d'informations bibliographiques et leur diffusion sur Internet. Cet outil veut se placer à la frontière des logiciels de gestion d'informations bibliographiques (information dématérialisée) et des logiciels de gestion de bibliothèque (respect de normes, environnement Multi-Utilisateurs, etc.). Bibliopéra offre ainsi la possibilité d'une présentation de l'information paramétrable ; l'indexation hiérarchique ou par mots-clés ; la gestion étendue de "listes d'autorités" de même que la possibilité d'importer des références bibliographiques.

Site officiel: http://www.mom.fr/bdd/bibliOnline/

Greenstone:

Greenstone est une suite de logiciels pour la construction et la distribution de collections de bibliothèques numériques. Elle fournit (d'après les auteurs) une nouvelle manière d'organiser et de publier de l'information sur Internet et sur CD-ROM. Greenstone est produit par le New Zeland Digital Library Project à l'Université de Waikato, il développé et distribué en collaboration avec l'UNESCO et l'ONG Human info. C'est un logiciel libre et gratuit, multilingue, édité sous les termes de GNU General Public License.

Site officiel: http://www.greenstone.org/cgi-bin/library

Koha:

Koha est un système intégré de bibliothèque libre. Tout comme Grenstone, Koha est produit

en en Nouvelle-Zélande par le Horowhenua Library Trust et Katipo Communications Ltd,

Koha est un package complet comprenant le catalogue, l'opac, la circulation et les

acquisitions.

Développé par un groupe de volontaires du monde entier, koha propose un système complet

de catalogage, client z3950, circulation, acquisition et opac. La version 2.0 est multilingue et

gère la norme MARC dans ses différentes déclinaisons (UNIMARC, MARC21)

site francophone de koha : http://www.koha-fr.org/

Moccam:

MoCCAM (Mon Catalogue Collectif A Moi) est un logiciel libre et gratuit qui permet à des

bibliothèques de lecture publique ou à des communautés de communes de mettre en réseau

plusieurs bibliothèques équipées de logiciels différents.

site officiel de Moccam : http://server4.hosting.cri74.org/ccy2/

54

Titre: Chapitre IV - LA PUBLICATION ET l'ANIMATION DU PORTAIL

Sommaire:

I - L'hebergement

II - La Promotion du portail

II.1- La promotion hors ligne

II.2 - La promotion en ligne (le référencecement)

III- L'animation

Introduction:

La publication d'un portail est le fait de le copier sur un serveur afin qu'il soit visible sur l'Internet. Si le centre de documentation dispose de ressources matérielles et humaines adéquates il peut héberger lui même son portail. Autrement, il peut confier l'hébergement à un prestataire de service. L'administration d'un serveur web nécessite des compétences spécifiques que seuls des spécialistes formés à cette tâche peuvent assurer. Aussi cette administration demande bien du temps en terme de maintenance ; de protection contre les attaques virales etc. Une telle activité risque de ne pas laisser trop de temps à la gestion documentaire. Pour toutes ces raisons nous recommandons vivement l'hébergement du site chez un spécialiste. Nous étudierons particulièrement ici le cas d'un hébergement à l'extérieur (second cas).

I - L'HEBERGEMENT

L'hébergement consiste (dans le cas étudié ici) à louer l'espace d'un ordinateur serveur relié en permanence à Internet pour y placer son portail afin que celui-ci soit accessible en permanence. La société qui gère le serveur demande en retour une contribution financière par mois ou par an, ou encore le fait gratuitement (ce qui ne garantit pas souvent un bon service). Internet étant international, l'emplacement du serveur loué n'a pas d'importance. Une fois que l'hébergeur est choisi, quel que soit sa localisation géographique les internautes seront en mesure d'accéder au portail en utilisant l'URL ou encore l'adresse web du portail.

Exemple d'URL: http://www.portaildoc.sn ou http://www.bibebad.sn).

Une bonne société d'hébergement propose tout un ensemble de fonctionnalités afin d'aider ses clients à animer et maintenir leurs sites web. Il convient alors de se poser un certain nombre de questions sur l'hébergeur et son serveur avant de s'engager:

Vous devez particulièrement vous poser les questions suivantes :

Sous quelle plate-forme tournera le serveur (Windows, Mac OS, Unix)? Quel sera le serveur Web (Apache, IIS)? Quels sont les avantages et les inconvénients de ce serveur (support technique interne, supporte des requêtes simultanées, etc.)? Avec qui devrais-je partager le serveur? Seront-ils gourmands en matière de requêtes au serveur? Le serveur sera-t-il toujours surchargé? Puis-je faire la mise à jour des fichiers moi-même? De quelle manière (Exemple: FTP; CD; directement en ligne)? Ce serveur est-il sécurisé? Me permet-il de garder les données confidentielles? Est-il bien protégé contre les virus, les Hackers (pirates)? Le serveur possède-t-il un logiciel de gestion de statistiques? Etc.

Un logiciel de statistique permet de savoir qui consulte mon site, d'où vient-il, quelles pages visite-il, pendant combien de temps. Les statistiques servent beaucoup à l'animation du site . Aussi, elles (statistiques) aident à évaluer le portail (génération de rapports sur la fréquentation du site). C'est en effet un moyen de situer les intérêts des usagers du site. Certains outils proposent même des rapports cumulés (par semaines, mois, trimestre) et génèrent des courbes sur la fréquentation du site.

L'hébergement d'un portail implique :

- Une procédure d'enregistrement de nom de domaine (ou adresse internet) ; On peut opter pour un enregistrement personnel de son nom de domaine ou en laisser la charge à un spécialiste. Au Sénégal, les noms de domaine sont gérés par le centre de calcul informatique de l'Université de Dakar (voir chapitre premier I.4).
- l'aménagement d'un espace réservé pour tes fichiers sur un serveur ;
- Le transfert en mode FTP

Le FTP est un Protocole de Transfert de Fichiers. C'est la méthode la plus utilisée pour transmettre les pages d'un site web au service qui l'heberge. Le fait d'envoyer les fichiers du site sur un serveur distant est le "uploading" ou téléchargement et le fait d'en rapatrier est le downloading "ou télédéchargement (Ne pas faire la confusion).

Le transfert en FTP nécessite un logiciel " client FTP " pour pouvoir faire ces opérations. Des logiciels FTP sont intégrés dans les outils de création web que nous avons déjà étudiés (Frontpage, Dreamweaver) . Les logiciels FTP les plus connus actuellement sont WS-FTP,

Cute FTP, Filezilla... Pour les usagers de Macintosh, opter pour Fetch, Anarchie ou NetFinder. Il est possible de trouver ces logiciels dans des sites de téléchargement comme par exemple http://www.telecharger.com ou www.framasoft.com.

Il est aussi possible de faire parvenir des fichiers sur disquette ou CD à son hébergeur mais ces options demandent plus de temps de travaille et ne garantissent pas toujours un résultat satisfaisant (perte de fichiers, le transfert ne se fait pas en temps réel, risque d'infection). Une autre option est l'envoie de fichiers attachés par une messagerie électronique. Les CMS constituent aujourd'hui la solution la plus indiquée pour la mise en ligne d'un portail (Voir chapitre III sur les CMS)

II - LA PROMOTION DU PORTAIL

Le portail documentaire est conçu pour être consulté par des internautes, il convient alors de veiller à ce que son existence soit bien connue de tous les usagers potentiels. Il est donc essentiel de le promouvoir dans l'internet.

La promotion d'un portail peut se faire de deux manières différentes :

II.1 - La promotion hors ligne :

La promotion hors ligne consiste à se servir des outils de communication traditionnels pour annoncer l'existence du portail. Pour cela vous pouvez commencer par utiliser les supports institutionnels (brochures, affiches etc.) pour y mentionner l'adresse du portail.

Aussi, l'adresse peut être mentionnée sur les cartes de visite, le papier à en-tête et tous vos documents administratifs : Vous devez considérer que l'adresse du portail est le prolongement logique de vos adresses postales ou téléphoniques.

Un autre moyen de promotion hors ligne, est de contacter les journaux et les revues spécialisées pour les informer de l'existence du portail.

Pour cela n'hésitez pas à préparer un texte de présentation contenant : La description de votre établissement, ses activités ainsi qu'une présentation précise de votre nouveau portail.

Les séminaires et conférences constituent des opportunité réelles de présentation d'un nouveau portail. Le bouche à oreille peut aussi être un moyen de communication efficace. Il

ne faut donc pas hésiter à parler de votre portail à vos amis, collègues et à toute personne susceptible de s'intéresser à son contenu.

II.2 - Le Référencement (la promotion en ligne):

Le référencement n'est pas simplement le fait d'inscrire l'URL d'un portail documentaire à un annuaire. Il doit être fait après l'hébergement du portail et il participe de la bonne visibilité de ce dernier. Le référencement doit par conséquent être intégré à la politique de promotion de tout portail documentaire. Il peut se faire à l'aide d'annuaires ou de moteurs de recherche mais dans l'un comme dans l'autre cas il obéit à une certaine taxinomie au moment même de la conception des pages du site (voir chapitre III sur la structure d'une page HTML).

Un portail documentaire bien référencé est un portail présent dans la liste de sites proposées par un annuaire ou un moteur de recherche lors de la requête d'un internaute.

Un annuaire (Yahoo, Nomade etc.) classe l'ensemble des sujets disponibles de façon thématique. Référencer un portail dans un annuaire consiste alors à l'inscrire dans une des rubriques proposées par l'annuaire selon le thème. Des spécialistes (cyber-documentalistes, ou cyber-journaliste se chargent de l'organisation et de la vérification des informations dans un annuaire d'où parfois le décalage entre la date d'inscription du portail dans l'annuaire et sa date de publication.

Le moteur de recherche (Google, AltaVista) quant à lui, lance sur votre portail après votre demande, un robot indexeur pour lire l'ensemble des pages et en extraire les mots - clés. En principe, un moteur de recherche indexe tout seul les sites sans qu'il soit nécessaire de le demander. Cependant, mieux vaut ne pas l'attendre et demander son passage.

La recherche sur le web s'effectue par catégories sur un annuaire et par mots clés sur un moteur de recherche (Voir cours de recherche sur internet). La bonne qualité d'un référencement est jugée à travers la couverture (présence effective du site dans les outils de recherche); la pertinence (présence dans les bonnes catégories des annuaires); le positionnement (être présent sur les premières pages).

II.3 - Les étapes du référencement

Le référencement ne doit se faire que lorsque vous êtes sure de la qualité du contenu du portail proposé aux internautes. Cela ne sert à rien de référencer un portail qui contient encore plusieurs pages en construction, mieux vaut alors mettre du contenu "compact" et pertinent avant d'effectuer le référencement. Annoncer l'existence du portail auprès des différents outils de recherche est une étape aussi importante que les étapes de sa conception et du développement de ses pages web. il est alors bien important de préparer le référencement :

La préparation du référencement commence par l'optimisation des pages web (voir chapitre III, structure d'une page HTML, les meta données).

Aussi, cette étape consiste à préparer une fiche de référencement qui vous permettra de renseigner les formulaires des outils de recherche. Cette fiche doit contenir les éléments suivants :

- Le titre du portail : Il doit contenir le ou les deux mots clés les plus importants ;
- L'adresse du portail : elle doit être bien facile à retenir;
- La description du portail : Il convient de rédiger une ou plusieurs descriptions de votre portail (par exemple un texte de 300 caractères et un autre de 150) afin de répondre aux attentes des différents moteurs et annuaires de recherche. Il faut décrire le portaill de façon simple (sujet, verbe, compléments, etc..) et veiller à y inscrire le maximum de mots-clés ;
- Liste des catégories : Pour inscrire le portail dans un annuaire de recherche, il faut déterminer auparavant dans quelle(s) catégorie(s) il sera classé. Les catégories doivent être les plus représentatives possible de l'activité de l'organisme auquel appartient le portail en tenant compte de la cible visée;
- **-Liste des mots-clés** : Les mots-clés déterminent le résultat d'une recherche. Ils permettent aux moteurs et annuaires de recherche de choisir votre portail lorsqu'ils correspondent à la requête de l'Internaute.
- Etude de l'existant : Avant d'entamer tout référencement du portail, il il faut visiter les outils de recherche les plus utilisés et les interroger sur les mots clés que vous avez listés dans la fiche de référencement. Le résultat de vos recherches, particulièrement les sites

s'affichant en tête de liste (donc les mieux référencés) donne une idée sur la manière d'apparaître en bonne place dans l'outil interrogé.

- Le bon choix des mots-clés : Si un mot ne figure pas dans le contenu effectif d'un portail, cela ne sert à rien de le retenir comme mot clé. Le texte de votre page doit alors contenir le ou les mots-clés qui figurent dans votre titre afin que cette adéquation reflète la "sérénité" de votre choix de positionnement.

Modalités de référencement dans les principaux annuaires de recherche francophones (Ce tableau est réalisé à partir données qui figurent dans le site abondance.com. (Mai 2003). il demeure la propriété de son auteur et du site abonndance.com.)

	AltaVista France	Hotbot	Lycos France	Voila
de la présence de vos pages	host:monsite.com indique la liste des pages de votre site présentes dans l'index	domain:monsite .com indique la liste des pages de votre site présentes dans l'index	formulaire	http://www.voila.fr/ Informations/ Recherche/?PlusRef TLWF
Nom et	Ajout/suppression	Ajouter un	Ajouter un	Ajoutez un
adresse de la	d'une	site <u>http://www.h</u>	sitehttp://www.fr.	site <u>http://www.voila.</u>
fonction de	URLhttp://addurl.alt	otbot.	<u>lycos</u>	<u>fr/</u>
soumission	avista	lycos.fr/submit.ht	de/ content/help/	<u>Informations/</u>
volontaire de	.com/sites/frfr/help/	<u>ml</u>	faq/zoom2.html	Recherche/?submit
pages	addurl?t=11			
Informations demandées	URL + suite de chiffres et de lettres à resaisir	URL, adresse e- mail	URL, adresse E- mail	URL et adresse E- mail (pour confirmation)
Vérification en temps réel	Non	Oui	Oui	Non (à l'étude)
Délai de prise en compte	Une semaine (variable)	2 semaines (variable)	2 à 4 semaines (variable)	1 ou 2 jours (variable)
Nombre	Pas plus de 1 ou 2, 5	20 au maximum	Pas de limites	Pas de limites

maximal de pages soumises dans une journée	au maximum		connues	
Délai avant indexation "naturelle" des autres pages par le spider	1 jour à 1 mois (variable)	2 semaines environ (variable)	4 semaines (variable)	1 ou 2 semaines (variable)
	6 semaines (variable)	4 semaines (variable)	2 à 3 semaines (variable)	2 semaines (variable)
Limites sur le nombre de pages indexées pour un même site	400 pages environ	Pas de limites connues	Pas de limites connues	Pas de limites officielles

En plus du référencement, la promotion en ligne peut consister à publier un communiqué dans les Newsgroupes (groupes de discussions). Ces groupes réunissent plusieurs acteurs intéressés par un thème, un produit ou un service déterminé. Si le contenu de votre portail correspond au thème discuté dans l'un de ces groupes, vous pourrez envoyer un message électronique à tous ses membres pour les informer de la naissance de l'existence de votre portail. Le référencement fait partie de la dynamique d'animation d'un portail.

III - L'animation du portail

Pour faire vivre, évoluer et mettre à jour un portail afin qu'il réponde aux attentes des usagers, le Documentaliste (responsable du projet) doit assurer, en partenariat avec tous les services

concernés (en mettant en place un comité éditorial), des fonctions d'impulsion, d'animation et de coordination. Ces fonctions peuvent être réparties selon la typologie suivante :

III.1- La Conduite de projet

- Le documentaliste est le chef de projet pour la créations et l'animation du portail : Il anime les équipes et les accompagne depuis le cahier des charges jusqu'à la mise en ligne du portail.
- Il prend soin de (faire) réaliser un portail dont la mise à jour est accessible à l'équipe, sur les plan technique, éditorial, mais également en terme de charge de travail.
- Il coordonne les activités de collecte d'informations et leurs traitements pour assurer une mise à jour constante du portail.
- Si la gestion du portail est décentralisée, il appartient au responsable de projet de former les différents intervenants chargés de la mise à jour des pages du portail : " la mise à jour d'un site consiste en 20 % de tâches technique, et 80 % de réflexion éditoriale. Il faut donc présenter, à tout nouveau venu, non seulement l'outil technique permettant la mise en ligne, mais surtout la structure de l'information sur le site web, son architecture. Ce n'est qu'à cette condition que le correspondant pourra être force de canalisation (de l'information jusqu'aux pages web) et de proposition (création ou modifications de contenu, d'architecture) ". Il repère les pages , non actualisées, et relance les responsables concernés.

III.2- La gestion du portail

- Le gestionnaire de l'information est au "centre "du portail documentaire : il garde en tête l'ensemble des informations et leur structure globale, leur articulation. Il décide des liens qui doivent exister entre les différentes pages (ou sites du portail).
- Il met en place et maintient la cohésion visuelle et fonctionnelle du portail (charte graphique): les différents sites (ou parties) du portail bénéficient d'une certaine autonomie en terme de contenu et d'organisation de celui-ci, mais également en terme d'identité visuelle. Par exemple dans le cadre du portail d'une bibliothèque universitaire il appartient à chaque responsable de section de mettre à jour les acquisitions de sa section. Il incombe cependant au chef de projet du portail de fixer les règles et les espaces de cette autonomie, et de maintenir l'unité au sein de cette

diversité. En particulier, il met en place un système unique de représentation des différents principes de navigation pour donner aux usagers une représentation mental du plan du portail. Il fixe ainsi les normes fonctionnelle (la charte graphique et technique) du portail.

- La Mise en place d'un Guide des bonnes pratiques :
 Le guide détaille les différents aspects à mettre en œuvre pour obtenir une ergonomie efficace, tant pour les sites web que pour le développement d'applications web (il est discuté et enrichi avec le service informatique).
- L'inscription et la participation à des fora et groupes de discussions : listes de discussion institutionnelles, ou métiers. Le responsable du projet doit s'informer sur l'évolution des pratiques.
- Si le portail comporte un espace de discussion tel qu'un forum, il appartient au chef de projet de veiller à son bon fonctionnement (modération) ou d'allouer cette tâche à un membre du comité éditorial capable de bien la mener.
- L'analyse des statiques et la rédaction de rapports périodique sur la fréquentation du portail documentaire peut donner plus de crédibilité à ce dernier. C'est en effet un élément de motivation pour les décideurs (Directeur ou supérieure hiérarchique); la preuve matérielle d'un apport d'une valeur comparative du portail dans la communication globale d'une institutions. Si par exemple les statistiques démontrent une bonne fréquentation du portail l'institution pourra l'utiliser comme principal support publicitaire et faire des économies sur le budget de communication de l'organisme (exemple d'un Centre culturel qui a besoin de communiquer son programme mensuel au publique).
- Le référencement du portail est également un élément de l'animation

III.3 - Partenariat avec le service de l'informatique

Le gestionnaire de l'information assiste le service informatique chargé de la
programmation des pages en répondant en proposant des outils spécifiques (bases de
données documentaires, forum, liste de diffusion, etc.): Il réalise un cahier des
charges, le transmet au service informatique, accompagne les réunions de suivi de

développement, veille (ou rédige) à la rédaction d'une documentation pour les usagers "utilisateur" (en sus de la documentation "développeur").

- Il réalise, en partenariat avec les développeurs web, un "guide des bonnes pratiques" pour l'ergonomie des développements d'applications web. Ce document s'appuie sur les capacités du service, il est le fruit d'une réelle collaboration, et s'enrichit à chaque nouveau développement (voir Charte technique, chapitre VI).
- Il recherche les outils nécessaires à la modernisation technique du portail (simplicité de gestion de la mise en ligne de l'information, outils collaboratifs, etc.) : dans cette tâche commune, en partenariat avec le service de l'informatique, il apporte sa connaissance des utilisateurs, son savoir faire en terme d'indexation et de classification des informations.

Conclusion:

La conduite d'un projet de portail documentaire ne se limite pas à la programmation des pages (ou sites) qui le composent. Au delà il convient de veiller à lui (le portail) assurer un hébergement de qualité, une bonne promotion et une animation constante afin qu'il puisse répondre à la fois aux attentes de l'organisme de tutelle et aux besoins des usagers. La coordination d'une telle activité implique une prise en compte d'un certain nombre de considérations éthiques et juridiques qui seront abordées dans le prochain chapitre du cours.

Titre: Chapitre V - CADRE ETHIQUE et JURIDIQUE

Sommaires

I - La protection du portail

II - Les droits de propriété intellectuelle sur votre portail

III - Le contrat portant sur la conception d'un portail

V - Utilisation des éléments du portail qui appartiennent à des tiers

Introduction:

Le portail documentaire d'une organisation peut constituer un outil essentiel de promotion des activités du centre de documentation mais aussi de l'organisation dont il dépend. Toutefois, à mesure que le développement des portails documentaires, et autres bibliothèques virtuelles se développent, le risque devient bien grand de voir des tiers copier la présentation, l'esprit général, certaines particularités ou encore le contenu de votre portail. Le risque est également plus fréquent d'être accusé d'avoir utilisé sans autorisation des actifs de propriété intellectuelle de tiers. Le présent chapitre est une synthèse réalisée à partir du site web de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle). Il traite de certaines questions fondamentales dont il faut tenir compte avant de se lancer dans la création d'un portail Web.

I - La protection du portail

I.1 - quels éléments protéger?

De nombreuses composantes de votre portail peuvent être protégées par différents types de droits de propriété intellectuelle. Par exemple :

- les logiciels, y compris les pages HTML utilisées dans les sites Web, peuvent être protégés par le droit d'auteur ou par brevet, selon ce que prévoit la législation de votre pays;
- la conception de votre portail peut être protégée par le droit d'auteur;
- Son contenu créatif (textes, photographies, éléments graphiques) peut être également protégé par le droit d'auteur;

- les bases de données peuvent être protégées par le droit d'auteur ou par une législation sui generis sur les bases de données;
- les noms de domaine, les logos, les noms de produit, et d'autres signes figurant sur votre portail peuvent être protégés en tant que marques;
- les symboles graphiques créés par ordinateur, les images d'écran, les interfaces utilisateur graphiques (GUI), voire des pages Web, peuvent être protégés par la législation sur les dessins et modèles industriels;
- les composants cachés de votre site Web (tels que des éléments graphiques confidentiels, le code source, le code objet, des algorithmes, des programmes ou d'autres descriptions techniques, des manuels d'utilisateur, des structures de données et le contenu de bases de données) peuvent être protégés, à condition de ne pas les divulguer au public et de prendre des dispositions raisonnables pour maintenir leur confidentialité.

I.2 - Comment protéger votre portail?

Certaines mesures de précaution sont nécessaires pour protéger un site Web (portail) d'une utilisation abusive. Elles peuvent consister notamment à :

- a) Protéger vos droits de propriété intellectuelle Si vous ne mettez pas au point des stratégies appropriées pour protéger vos actifs de propriété intellectuelle le plus tôt possible, vous prenez le risque de perdre les droits juridiques qui s'y rattachent. Vous devez donc :
- enregistrer un nom de domaine qui soit convivial et qui évoque l'activité de votre structure, le nom de votre organisation ou un aspect de votre activité. Si cela est possible, il est conseillé d'enregistrer votre nom de domaine également en tant que marque, car vous serez ainsi mieux à même non seulement de faire respecter vos droits à l'égard de toute personne qui tente d'utiliser ce nom pour proposer des produits et services semblables aux vôtres, mais aussi d'empêcher toute personne de l'enregistrer en tant que marque;
- faire enregistrer votre portail et le matériel protégé au titre du droit d'auteur dans les pays où cette possibilité est offerte par l'intermédiaire d'un bureau national du droit d'auteur (BSDA par exemple au Sénégal);

- b) Informer les visiteurs de votre portail que son contenu est protégé Nombreux sont ceux qui partent du principe que les éléments se trouvant sur des sites Web peuvent être librement utilisés. Rappelez à vos visiteurs que vous êtes titulaire de droits de propriété intellectuelle.
- Il est judicieux d'assortir vos marques du symbole ®, des abréviations TM, SM ou d'un symbole équivalent. De même, vous pouvez recourir à une mention de réserve du droit d'auteur (le symbole © ou le terme "Copyright" ou l'abréviation "Copr."; le nom du titulaire du droit d'auteur et l'année de la première publication de l'œuvre) afin d'avertir le public que le contenu de votre portail est protégé au titre du droit d'auteur.
- Une autre possibilité consiste à recourir à la technique du tatouage qui permet d'incruster des informations sur le droit d'auteur dans le contenu numérique lui-même. Le tatouage numérique peut soit se présenter sous une forme facilement repérable, très semblable à une mention de réserve du droit d'auteur placée sur l'un des côtés d'une photographie, soit être incorporé dans l'ensemble du document comme les textes imprimés sur du papier filigrané, ou encore être intégré de façon à le rendre normalement indétectable sauf si l'on sait comment et où le trouver. Les tatouages visibles ont une fonction dissuasive, tandis que les tatouages invisibles peuvent contribuer à la traçabilité d'une œuvre en ligne et à prouver le vol.
- Vous pouvez également utiliser l'horodatage : il s'agit d'une indication associée au contenu numérique qui atteste l'état du contenu à une date donnée. L'horodatage numérique rend alors difficile de modifier à la fois le corps d'un document numérique et les dates qui lui sont relatives et qui sont mémorisées par le système d'exploitation (par exemple, la date de création et la date de modification). Il est possible de faire appel à un service d'horodatage spécialisé afin de disposer d'une source fiable en ce qui concerne l'information contenue dans l'horodate.
- c) Faire savoir aux utilisateurs comment ils peuvent utiliser le contenu du portail Envisagez d'apposer une mention de réserve du droit d'auteur sur chaque page de votre portail, qui énonce les conditions fixées par votre organisation pour l'utilisation de la page. Ainsi, les visiteurs sauront au moins ce qu'ils sont autorisés à faire (par exemple, s'ils sont autorisés ou non à créer des liens vers votre site, ou à télécharger ou imprimer certains éléments depuis le site et à quelles conditions) et avec quelle personne ils doivent se mettre en rapport pour obtenir un affranchissement des droits d'auteur sur tout élément de votre site.

- d) Contrôler l'accès au contenu de votre site Web et son utilisation Vous pouvez recourir à des mesures techniques de protection pour restreindre l'accès aux œuvres publiées sur votre portail aux visiteurs qui acceptent certaines conditions d'utilisation de ces œuvres ou qui ont payé pour cette utilisation. Les techniques ci-après sont communément utilisées :
- Contrats en ligne. Ils sont fréquemment utilisés afin de délivrer aux visiteurs une licence restreinte leur permettant d'utiliser le contenu disponible sur ou via votre portail.
- Cryptage. Généralement, des logiciels, des phonogrammes et des œuvres audiovisuelles peuvent être cryptés afin d'empêcher leur utilisation non autorisée. Ainsi, lorsqu'un usager télédécharge un fichier, un logiciel spécialisé entre en contact avec un organisme central pour s'occuper des modalités de paiement, décrypte le fichier et attribue une "clé" personnalisée (par exemple, un mot de passe) au client pour qu'il puisse visualiser son contenu. Cette technique est largement utilisée par les journaux qui vendent des informations en ligne à des abonnées.
- Systèmes de contrôle d'accès ou d'accès conditionnel. Sous sa forme la plus simple, ce type de système vérifie l'identité de l'utilisateur, les identités des fichiers et les prérogatives dont chaque utilisateur jouit pour chaque fichier (lecture, modification, exécution, etc.). Il existe de nombreuse façon de configurer l'accès à votre contenu électronique. Par exemple, un document peut être consulté mais non imprimé, ou utilisé seulement pour une durée limitée, ou encore être rattaché à l'ordinateur sur lequel il a initialement été téléchargé.

La formation à distance à l'EBAD utilise bien ce procédé. Les cours du Master M2 sont accessibles à ceux qui détiennent un mot de passe. Ils ne sont accessibles que pour un temps limités (la durée du module).

II - Les droits de propriété intellectuelle sur votre portail

En général, un site Web (portail) est une mosaïque de composantes qui appartiennent souvent à différentes personnes. Ainsi, la titularité des droits peut revenir à une société en ce qui concerne le logiciel de navigation, à d'autres personnes pour ce qui est des photographies, des éléments graphiques et du texte, et enfin à une autre encore pour ce qui est de la conception même des pages du site.

Votre organisation n'a pas nécessairement besoin d'être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments de son portail, mais vous devez au moins savoir ce qui vous appartient, ce que vous avez le droit d'utiliser, et selon quelles modalités, et ce que vous ne détenez pas ou n'avez pas le droit d'utiliser.

Si votre portail a été conçu par des agents de votre organisation recrutés à cette fin, dans la plupart des pays vous en êtes le titulaire du droit d'auteur, à moins que vous en soyez convenu autrement avec vos salariés. Le plus souvent les organisations confient à un prestataire extérieur la conception de leur portail ou la création de son contenu et partent du principe qu'elles sont titulaires des droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent, au motif qu'elles ont payé pour la réalisation de ce travail. Ce n'est pas forcément le cas, vous n'êtes pas titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le produit qui a été créé pour vous. Les travailleurs indépendants (contrairement aux salariés) sont généralement titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres qu'ils créent – même si vous les avez rémunérés pour ce travail – à moins qu'il en soit convenu autrement dans un contrat écrit.

Concrètement, cela signifie que le concepteur indépendant d'un portail est généralement titulaire du droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle sur le portail qu'il a créé, sur la conception ainsi que sur les éléments contribuant à cette conception (tels que les couleurs, les images, les hyperliens et le format de présentation des textes etc.). Sans un accord écrit et valable conclu à l'effet de vous céder l'intégralité de ces droits, vous risquez de ne pas être propriétaire des droits de propriété intellectuelles sur votre propre portail. Tout au plus, le concepteur ne vous accordera qu'une licence non exclusive d'utilisation de votre propre portail.

Exemple: vous faites appel à un concepteur indépendant pour créer votre portail. Un contrat de cession de tous les droits en votre faveur n'ayant pas été conclu, le concepteur est titulaire du droit d'auteur. L'année suivante, vous souhaitez actualiser votre portail documentaire et apporter des modifications à sa présentation. À cette fin, en vertu de la plupart des lois sur le droit d'auteur, vous devrez obtenir l'autorisation du concepteur et vous serez peut-être tenu de vous acquitter d'une taxe supplémentaire pour actualiser votre portail.

Il est alors vivement recommandé de conclure avec le concepteur du portail Web un contrat écrit indiquant clairement la titularité des droits de propriété intellectuelle pour chaque élément du portail.

III - Le contrat portant sur la conception d'un portail

Lorsque vous négociez un contrat avec un concepteur en vue de la création concrète de votre portail documentaire, vous devez avoir une vision à long terme claire des débouchés qui existent pour votre produit ou votre service. Un accord satisfaisant doit vous accorder tous les droits dont vous avez besoin aux fins de l'utilisation future prévisible de votre portail. Le contrat relatif à la conception de votre portail Web doit porter au moins sur les questions suivantes :

- a) Étendue du travail à réaliser Définissez exactement ce qui sera élaboré. Le concepteur sera-t-il chargé non seulement du codage informatique, mais également de la conception et de l'aspect du site ? Enregistrera-t-il un nom de domaine ? Assurera-t-il des services de conseil ? La maintenance et l'actualisation de votre portail lui incomberont-elles ? etc.
- b) Titularité des droits sur le matériel Indiquez avec précision qui est le titulaire des droits sur chaque élément du portail. Assurez-vous que vous obtenez la titularité des droits ou une licence suffisamment large en vue de l'utilisation que vous prévoyez de faire de votre portail. Tenez compte des points suivants :
- Qui est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les différents composants du site Web qui sont créés par le concepteur du portail (par exemple, les codes informatiques, les éléments graphiques, le texte, la conception du site, les fichiers numériques utilisés pour la création du site, etc.) ?
- Qui est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les éléments que vous avez fournis au concepteur aux fins de leur utilisation sur le portail ? D'ordinaire, vous serez amené à lui procurer des marques, des logos de produits, des textes et d'autres éléments dont vous être propriétaire. Il serait prudent de faire figurer dans le contrat une liste des éléments du site qui indique clairement que vous être titulaire des droits sur ce matériel.
- En ce qui concerne tout élément sur lequel une personne autre que vous-même ou que le concepteur du portail est titulaire des droits de propriété intellectuelle (il peut s'agir par exemple d'éléments, tels que du texte, des marques ou des logiciels), à qui revient la responsabilité d'obtenir l'autorisation d'utiliser ce matériel ?

- Le concepteur peut-il se servir de la conception de votre site Web comme modèle pour d'autres sites? Peut-il concéder sous licence à d'autres organisations les logiciels ou tout autre élément intégré dans votre portail ?
- c) Garanties Chaque partie doit certifier qu'elle est propriétaire du matériel qu'elle fournit aux fins de l'élaboration du site Web ou qu'elle est autorisée à l'utiliser et que ce contenu n'est contraire à aucune loi ni à aucun règlement.
- d) Maintenance et mise à jour La maintenance d'un site consiste notamment à apporter des modifications, à le mettre à jour et à remédier à d'éventuels problèmes ou dysfonctionnements. Vous devez mentionner précisément le degré de maintenance voulu et les conditions financières. Le concepteur sera-t-il chargé d'actualiser votre portail et, dans l'affirmative, à quelle fréquence ? Quel type de travail lui sera confié ? Quelles mesures prendra-t-il en cas d'interruption du service ou de panne?
- e) Confidentialité Dès lors que vous divulguez des informations confidentielles concernant votre activité ou que vous autorisez l'accès à vos installations, vous devez prévoir une clause de confidentialité ou de non-divulgation dans le contrat relatif à la conception du portail. Vous pourrez ainsi être protégé contre la divulgation non autorisée de données personnelles sur vos adhérents (adresse, téléphones, mails etc.).
- **f**) **Responsabilité** À qui incombe la responsabilité des liens vers d'autres sites et de la désignation de mots clés et de métabalises ?
- g) Divers Le contrat relatif à la conception de votre portail Web devra également comporter des clauses concernant les taxes et les modalités de paiement, l'indemnisation, la limitation de la responsabilité, la compétence judiciaire, le droit applicable, etc.

V - Utilisation des éléments du portail qui appartiennent à des tiers

Il est relativement facile, avec les moyens techniques actuels, d'utiliser les éléments de votre portail qui ont été créés par des tiers – qu'il s'agisse de films, de photographies, d'éléments graphiques, de clips vidéo, de logiciels, de textes, etc. Le fait qu'il soit techniquement aisé d'utiliser et de copier ces œuvres ne vous donne pas juridiquement le droit de le faire. L'utilisation d'éléments sans autorisation – c'est-à-dire sans "cession des droits" ou sans "licence" – peut être lourde de conséquences.

- a) Utiliser des outils techniques appartenant à d'autres personnes Si vous utilisez un forum, une messagerie électronique, un moteur de recherche ou un autre outil technique de l'Internet pour votre site Web, assurez-vous que vous disposez d'un accord de licence écrit et faites le vérifier par un juriste avant de le signer et avant la conception et l'installation de votre site.
- b) Utiliser des logiciels appartenant à des tiers La cession sous licence de progiciels se fait souvent au moment de l'achat. En effet, les conditions de la licence (communément appelée "licence sous plastique") figurent généralement sur l'emballage, qui peut être retourné si vous ne les acceptez pas. En ouvrant l'emballage, vous vous engagez à accepter les conditions de la licence. Selon une autre formule, l'accord de licence est intégré dans le progiciel lui-même. Dans tous les cas, vous devez prendre connaissance de cet accord afin de connaître l'utilisation que vous pouvez faire ou ne pas faire du logiciel que vous venez d'acquérir.
- c) Utiliser des œuvres de tiers protégées par le droit d'auteur Si vous souhaitez que votre portail comporte des documents, des photographies, des vidéos, des logos, des œuvres d'art, des dessins animés, des bases de données originales, des manuels de formation, des dessins, etc. qui ne vous appartiennent pas, vous devez normalement disposer de l'autorisation écrite du titulaire des droits. Même si vous utilisez seulement en partie une œuvre protégée, il vous faudra généralement obtenir une autorisation. Il convient également de noter que le matériel disponible sur l'Internet ou archivé sur des serveurs du réseau est protégé au titre du droit d'auteur de la même façon que les œuvres publiées sur d'autres supports. Le simple fait d'obtenir du matériel depuis l'Internet ne signifie pas que vous pouvez le télécharger ou le reproduire librement.

Par ailleurs, il y a lieu d'être particulièrement prudent lorsque vous utilisez des photographies sur votre site Web. Outre l'autorisation du titulaire des droits sur la photographie (en général le photographe), vous devrez aussi obtenir une autre autorisation concernant le sujet même de la photographie. En effet, si la photographie représente une personne, vous devrez demander à celle-ci l'autorisation d'utiliser son image. S'agissant d'une photographie d'une œuvre d'art protégée par le droit d'auteur, vous devrez obtenir l'autorisation de l'artiste; et s'agissant de photographies de bâtiments, il se peut que vous ayez besoin, de l'autorisation de l'architecte.

Se mettre en rapport avec le titulaire des droits et obtenir toutes les licences nécessaires n'est pas toujours une tâche aisée. Dans la pratique, les concepteurs du portail et les entreprises qui créent leur propre site ont souvent recours à du matériel qui se trouve dans le domaine public. Un bon nombre d'entités (bibliothèques, archives nationales, sociétés de gestion collective) et de portails en ligne disposent de bases de données rassemblant des œuvres qui se trouvent dans le domaine public. Des artistes et des entreprises proposent même des œuvres d'art, des photographies, des fonds d'écran, des papiers peints, des bannières, des photos et d'autres éléments gratuitement en vue de certaines utilisations. On désigne souvent ces produits par les termes clipart, logiciels gratuits, partagiciels ou œuvres libres de droit. Toutefois, il ne faut pas en déduire que vous pouvez diffuser ou copier des logiciels gratuits ad libidum. Il convient en effet de prendre d'abord connaissance des accords de licence applicables afin de savoir quelles utilisations peuvent être faites de ces œuvres.

Lorsque vous utilisez une œuvre protégée sur votre portail, vous avez aussi l'obligation juridique de respecter le droit moral de l'auteur. Vous devez donc veiller :

- − à assortir l'œuvre du nom de l'auteur;
- à ne pas utiliser ou modifier l'œuvre d'une façon tendant à porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'auteur. Ainsi, il se peut que vous ne soyez pas autorisé à coloriser une image, ni à redimensionner une œuvre d'art ou à en modifier les couleurs, ou encore à lui imprimer une rotation, sans l'autorisation de son auteur.

Conseils – Quel que soit le matériel pour lequel vous demandez une autorisation, vous devez clairement délimiter le champ d'application de votre licence. Réfléchissez soigneusement aux droits dont vous aurez besoin aux fins de l'exploitation présente et future du matériel pour lequel vous sollicitez une autorisation. Par exemple, quel usage comptez-vous en faire (information des lecteurs, promotion de vos services, buts éducatifs, etc.); sous quelle forme (seulement pour votre site Web ou également pour des supports imprimés); pour quelle durée; dans quelles langues; souhaitez-vous être autorisé à concéder des sous-licences pour ces droits ? etc. Vous devez également obtenir du donneur de licence une garantie comme quoi le matériel en question ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers quel qu'il soit. Il peut être utile de faire appel à un juriste pour vous aider à négocier les conditions de l'accord de licence.

Pour créer, publier, tenir à jour ou perfectionner un site Web (portail): que faut-il savoir ?

Exploiter un portail Web ne va pas sans un certain nombre de risques. Voici quelques conseils en vue d'assurer la légalité de votre site.

- a) Faites attention aux liens Les liens hypertextes vers d'autres sites Web constituent un service utile pour vos clients, mais la législation de nombreux pays n'indique pas clairement quand et comment vous pouvez les utiliser. Dans la plupart des cas, l'insertion de liens est entièrement légale et par conséquent il n'y a pas lieu de solliciter l'autorisation du propriétaire du site concerné. Toutefois, certains types de liens peuvent engager votre responsabilité juridique :
- Les liens qui renvoient les utilisateurs à des sites comportant un contenu illégal (la copie piratée d'une chanson par exemple, ou un programme logiciel illicite) peuvent engager votre responsabilité juridique.
- Les liens incluant le logo d'une entreprise (par exemple le logo de Nike) peuvent porter atteinte au droit d'auteur, au droit des marques ou à la législation sur la concurrence déloyale. Il est donc judicieux d'obtenir une autorisation en ce qui les concerne.
- Les liens profonds sont des liens qui permettent de consulter directement une page déterminée sans passer par la page d'accueil d'un site Web. Par exemple, au lieu d'aboutir sur la page d'accueil d'un quotidien, un lien profond pourrait renvoyer directement l'utilisateur à un article affiché sur le site de ce quotidien. L'insertion de liens profonds n'est généralement pas autorisée si elle constitue une façon de contourner un mécanisme d'abonnement ou de paiement ou si elle est expressément interdite par l'opérateur du site lui-même. Dans ce cas, il est nécessaire d'obtenir une autorisation.
- L'architecture en frame consiste à scinder votre page Web en zones indépendantes et à afficher le contenu du site d'un tiers à l'intérieur de l'un des cadres du site (voir chap 2 sur la conception du site, paragraphe I.2 Organisation de la navigation). La différence avec l'insertion d'un lien ordinaire réside dans le fait qu'il n'est pas évident pour l'utilisateur ainsi orienté sur un autre site Web de s'apercevoir que ce qu'il consulte provient en fait d'un site extérieur. La capture ou le calque d'objets consiste à incorporer sur votre propre site Web un fichier graphique provenant d'un autre site Web. C'est par exemple le cas lorsqu'un visiteur

de votre portail peut lire un article présenté dans un autre site sans quitter votre portail. L'utilisation des frames peut prêter à confusion, car elle peut donner à penser que l'information fait partie du site Web appliquant ces techniques. Veuillez toujours obtenir une autorisation par écrit avant d'y recourir.

- b) Faites attention au métabalisage Les métabalises sont des mots clés ou des phrases qui sont intégrés dans un code HTML d'un site Web et qui, tout en étant imperceptibles pour les visiteurs du site, peuvent être lus par certains moteurs de recherche. En théorie, elles sont un moyen pour les concepteurs de sites de fournir des informations permettant aux moteurs de recherche de gagner en efficacité. Toutefois, au lieu d'utiliser des termes qui décrivent à proprement parler le site, certains concepteurs insèrent le nom de grande marques dans leurs métabalises. Par exemple, une petite bibliothèque de quartier peut dissimuler le mot "library of congress" dans une métabalise. Ainsi, toute personne effectuant une recherche à partir du terme "libary of congres" aboutirait sur le site de cette bibliothèque. Cette pratique est bien souvent utilisée dans le domaine du benchmarking (veille concurrentielle). Ce type d'utilisation trompeuse de la marque d'une autre société dans une métabalise peut constituer un acte de concurrence déloyale ou une atteinte au droit des marques.
- c) Bien choisir votre nom de domaine Assurez-vous que vous n'entrez pas en conflit avec une marque ou une autre dénomination existante (les noms d'organisations, les noms de personnes, les noms commerciaux et les indications géographiques). Il est donc vivement conseillé d'effectuer une recherche sur le nom que vous souhaitez prendre avant de le faire enregistrer, étant donné que généralement les unités d'enregistrement ne vérifient pas si un nom de domaine proposé porte atteinte ou non à une marque existante. Si votre nom de domaine entrerait en conflit avec la marque d'un tiers, vous risquez de perdre votre droit sur ce nom si le propriétaire de la marque engage une action judiciaire contre vous. Certains sites web donnent la possibilité de vérifier si un nom de domaine est libre ou non.
- d) Respecter les données personnelles de tiers Dans le cas où votre site Web recueille des informations sur ses usagers, veillez à respecter la législation applicable sur le respect de la vie privée ou sur la protection des données. Il vous faudra peut-être prendre certaines dispositions afin de garantir aux utilisateurs que les informations permettant de les identifier sont protégées, et afficher sur votre site des règles de confidentialité claires.

- e) Supprimer immédiatement tout matériel litigieux Si une personne se plaint d'une utilisation non autorisée en rapport avec votre portail, vous devez retirer l'élément incriminé (ou désactiver le lien correspondant) en attendant le règlement du litige. Continuer d'utiliser un élément en violation des droits d'autrui, après avoir été informé de la situation, peut constituer une circonstance aggravante, accroître le risque d'être considéré comme responsable et faire augmenter le montant des dommages-intérêts à verser.
- g) Afficher des mentions de réserve et des avertissements Les mentions de réserve et les avertissements constituent rarement une panacée contre toutes les plaintes en justice, mais ils peuvent limiter, voire dégager, votre responsabilité dès lors qu'ils sont rédigés en termes clairs et affichés de manière visible. Vous pourriez faire apparaître à un emplacement visible de votre site l'avertissement suivant : "Le présent portail fournit des liens vers d'autres sites, mais nous ne saurions être tenus responsables de l'information figurant sur ces sites ni des méthodes qui y sont appliquées, ni une quelconque approbation".
- h) Autres questions juridiques Il serait avisé de consulter un juriste spécialisé dans le droit de l'Internet pour vous assurer que votre portail est conforme à la législation applicable. Les questions que vous souhaiterez éventuellement examiner sont notamment les suivantes :
- Quelle est votre responsabilité, en tant que propriétaire du portail ? À quoi devez-vous faire attention lorsque vous concluez des contrats avec des personnes fournissant un contenu pour votre portail ?
- Si vous autorisez des personnes à afficher un contenu ou des observations sur votre site, avez-vous besoin de fixer des règles relatives au traitement de ces éléments ?
- Si votre portail comporte de la publicité, sur quelles questions votre contrat publicitaire en ligne doit-il porter ? Êtes-vous tenu de respecter une législation ou une réglementation déterminées ?
- Est-il conseillé d'avoir recours à des modes extrajudiciaires de règlement des litiges comme l'arbitrage et la médiation ?

Conclusion:

Les portails Web sont souvent à l'origine d'actions en justice pour atteinte à des droits. Si vous ne faites pas preuve de prudence, vous risquez de perdre vos droits de propriété intellectuelle ou d'être jugé responsable d'une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui. Nous avons juste exploité la littérature disponible sur interent pour vous fournir quelques conseils susceptibles d'aider les organisations à mieux protéger leurs portails Web et leurs contenus et, partant, d'éviter des problèmes juridiques. Avant de se lancer dans la rédaction d'un quelconque contrat avec des tiers, il convient de s'attacher les services d'un juriste spécialisé dans le droit de l'Internet au sujet de questions de propriété intellectuelle ainsi que d'autres préoccupations d'ordre juridique liées à la création et à l'exploitation d'un site Web.

Titre: Chapitre VI - METHODOLOGIE

Sommaire:

I - L' Etude de faisabilité

II- Le Cahier des charges

III - Les chartes

I.3 - La Charte Technique

I.4 - La charte graphique

Introduction:

La conception d'un portail documentaire doit répondre à un certain nombre d'exigences que nécessite la conduite d'un projet professionnel. En l'espèce il est essentiel d'analyser les besoins, la pertinence du projet et la méthodologie de mise en application. Il convient par conséquent de passer par des étapes préliminaires que sont :

- L'Etude de faisabilité ;
- La rédaction d'un cahier des charges ;
- La Définition des chartes graphiques et techniques.

La définition d'une méthodologie est normalement la première étape dans la création d'un portail. C'est alors par souci pédagogique (pour permettre à l'apprenant de se familiariser avec les concepts et techniques qui entrent en ligne dans le projet du portail) que nous étudions la méthodologie en dernier lieu. Aussi, ce chapitre résume tout ce qui a été dit dans les chapitres précédents.

I - L'ETUDE DE FAISABILITE

La conception d'un portail documentaire nécessite une analyse des besoins des usagers potentiels du portail. Cette phase est indispensable à la réussite de votre projet. L'étude de faisabilité doit par ailleurs guider la rédaction du cahier des charges (ou plan directeur) qui sera le document de base du projet. Il permet par ailleurs aux Décideurs (Directeur de la bibliothèque ou de l'institut auquel le centre de documentaire est rattaché) de valider le choix et les orientations du portail.

1. Définir les objectifs

- Communication d'information
- Proposition de services
- Interrogation de bases de données
- Liste de diffusion
- Forum...

2. Qualifier la cible

- Déterminer la qualité et la quantité du public cible
- Mise en place d'un intranet ou internet
- Connaissance de l'environnement internet du public...

3. Etudier l'environnement

- Le projet est-il original?
- Adopter une démarche permanente de recherche,
- Analyser les sites similaires pour en extraire les forces et les limites
- Recherche, Echange et Utilisation des bonnes pratiques

4. Evaluer le degré de connaissance et l'utilisation d'Internet dans son organisation

- Equipement informatique, connaissance et maîtrise de l'outil, type de services utilisés.
- Evaluation du niveau de connaissance de tous les agents du centre de documentation qui doivent contribuer au développement du projet de portail.

Il est possible à partir de cette étape de se prononcer sur la pertinence ou non de la réalisation du portail documentaire.

5. Inventorier les ressources

- Matériel existant

Il est important de procéder à une mobilisation des ressources disponibles afin de ne pas investir de l'énergie à refaire quelque chose qui existe déjà. C'est à partir de vos objectifs généraux que des champs de recherche sont fixés et que le matériel pertinent est sélectionné.

Celui ci devra être analysé afin de s'assurer qu'il répond bien à vos besoins.

Si le matériel n'est pas adéquat, vous pouvez entrer en contact avec son concepteur afin de l'ajuster selon vos besoins. Si cela s'avère impossible, vous devrez évaluer si ce matériel est vraiment indispensable, s'il peut être utilisé comme tel ou s'il faut en créer une nouvelle version : Exemple d'une base données Isis que vous souhaitez mettre en ligne.

- Ressources humaines

La conception d'un bon et beau portail documentaire nécessite de multiples habiletés qu'une seule personne possède rarement. Vous gagnerez à vous entourer de personnes qualifiées pour chacun des aspects de votre portail.

Généralement, une équipe d'au moins quatre personnes est nécessaire, soit :

- **1. Un spécialiste du contenu** (vous-même), c'est-à-dire le Documentaliste qui a pour tâches principales :
- A. identifier les objectifs;
- B. concevoir le contenu;
- C. définir l'ergonomie du portail
- D. choisir l'encadrement.
- E. choisir le matériel pertinent
- F. définir les chartes graphiques et techniques
- G. rédiger le cahier des charges du projet...
- **2. Une équipe multimédia** qui réalise du matériel de qualité adapté pour les sites Web (mise en page du texte, image, son, vidéo, animation) .
- **3.** Un informaticien qui programme les pages-écrans, l'interactivité, l'intégration des bases de données, l'interface utilisateur etc.
- **4.** Aussi **quelques éléments** bien avisés **du personnel** de votre centre de documentation peuvent émettre à chaque étape un avis technique sur l'organisation de l'information et le contenu du portail.

- Ressources documentaires

Il est nécessaire de faire l'inventaire des ressources documentaires disponibles en interne :

types d'informations, types de supports, (fichiers informatiques, fiches bibliographiques, documents à scanner, images etc.)

6. Mesurer l'impact du portail en interne

- Disponibilité de chaque service pour la mise en œuvre du projet,
- Estimation des ressources nécessaires pour l'administration et la gestion du site, répartition des tâches,
- Evaluation des formations techniques sur internet nécessaires, recrutement au besoin.

7. Le niveau d'externalisation du projet

Selon que l'on décide ou non de confier une partie des tâches ou tout à des prestataires (conception, hébergement, référencement, mise à jour et animation).

8. La Planification du travail

- Elaboration d'un calendrier de réalisation avec répartition des tâches
- Détermination de la date prévisionnelle de lancement du portail

9. Analyse des coûts

Les coûts dépendent du contenu, de l'interactivité et de l'aspect graphique désirés pour le portail. Le budget sera donc subdivisé entre la rédaction du contenu, la production du matériel multimédia et la programmation. Le coup dépend largement de la taille de votre contenu, le matériel multimédia désiré et les besoins d'interactivité.

Pour obtenir une évaluation juste des coûts de production d'un portail documentaire, il faut élaborer un scénario détaillé du portail, avec le type d'interactivité souhaité, et définir ses besoins en matière de conception, de réalisation, de production multimédia, de gestion de données, de sécurité, de référencement et d'hébergement du portail.

Le budget prévisionnel implique alors en dehors de la création proprement dite du portail le référencement, la promotion, l'animation visuelle et éditoriale, la maintenance des outils (serveur, bases de données, mise à jour des logiciels).

10. Implication juridique

- Déclaration du portail
- Coût d'achat des œuvres protégées
- Etablissement des différents contrats avec les prestataires (informaticien, graphiste, hébergement, publicité etc.)

II - LE CAHIER DES CHARGES

La conduite de tout projet informatique ou documentaire nécessite la rédaction d'un cahier des charges. La conception d'un portail documentaire n'échappe par conséquent pas à cette règle. Le cahier des charges permet de formaliser les objectifs et les contraintes du projet. Il a plus spécifiquement pour objet de :

- Définir les objectifs que doit atteindre le portail,
- Minimiser les erreurs pendant la réalisation du projet,
- Préciser les contraintes à respecter,
- Préciser le rôle et les responsabilités de chaque acteur du projet,
- Veiller au respect de la charte technique et graphique du portail.

Le cahier des charges est en quelque sorte le schéma directeur ou document de référence qui dicte la conduite du projet. Il décrit plus spécifiquement l'organisation structurée du portail :

. Organisation et hiérarchisation de l'information

Le document électronique a fortement modifié la manière de lire des usagers, par rapport à la version papier. En effet, sa lecture n'est plus linéaire et systématique (voir module 2). Pour réussir à motiver et à favoriser la lecture en ligne des documents, il faut adapter le texte au médium, ce qui signifie rendre l'information plus accessible, la synthétiser, la morceler en paragraphe.

Voici quelques règles :

- Etre bref et précis;
- Présenter le résumé s'il existe en début de texte;
- Se servir des liens, de l'interactivité qu'offre l'Internet;

- Intégrer des ancres dans les longs textes;
- Offrir une version imprimable des pages qui contiennent beaucoup d'images.

Organiser le contenu, c'est le définir, le découper en petites unités, hiérarchiser les connaissances et planifier l'ordre de présentation. Ceci permet de concevoir un plan représentant la structure du portail et les cheminements possibles à l'intérieur de cette structure (voir chapitre 1 sur la navigation).

L'information doit être synthétisée et structurée de façon cohérente afin de faciliter sa compréhension. Les textes sont analysés, résumés et découpés par tranche d'information. Cette démarche permet d'épurer les textes, d'éliminer du contenu et, ainsi, de mieux cadrer les objectifs de communication du portail. Lorsque tout le contenu est structuré, des unités sémantiques (pôles d'information) complètes et autonomes sont constituées, afin de faciliter le traitement mental de l'information, la mise à jour et les combinaisons logiques entre ces unités, soit :

- la structuration du contenu en unités logiques;
- l'identification de la hiérarchie d'importance et de la généralité;
- l'établissement de la structure relationnelle entre les unités;

Il convient ici de définir avec précision les rubriques de regroupement de l'information. Découper chaque rubrique en sous rubriques tout en évitant de descendre à plus de trois niveaux d'information pour ne pas rendre difficile l'accès à l'information.

. Identification des pages types

Accueil, actualité, pages thématiques, inscription, moteur de recherche, plan du site, dossiers etc.

. Distribution de l'information

Quantification du volume de chaque thème pour rééquilibrer, synthétiser, transfigurer, . Identification du contenu de chaque page

. Navigation et ergonomie : déterminer des scénarii de consultation

Il faut dans cette partie opter pour une structure simple qui facilite la navigation dans le portail. (Cette partie est étudiée plus en détail dans le module II conception du portail).

Le cahier des charges peut être doublé d'un autre (ou d'autres) document (s) qui comporte (ent) les spécifications techniques et graphiques. Ce (s) document (s) est (sont) plus connu (s) sous le nom de charte technique et charte graphique du portail.

Résumé du Cahier des charges :

- 1. Définition des objectifs et de la stratégie :
- 2. Identification des besoins

a. Le Contenu

- i. Type d'information
- ii. Hiérarchisation de l'information
- iii. Définition des scénarii de consultation

b. Orientation graphique

- i. Définition de la charte graphique
- ii. Photographie/iconographie

c. Types et besoins de compétences

- i. En informatique
- ii. En information, documentation
- iii. En graphisme
- iv. En communication et marketing

3. Réalisation du site

a. Inventaire des ressources disponibles et à créer

- i. Données textuelles
- ii. Bases de données
- iii. Données iconographiques
- iv. Liens externes

b. Ergonomie et politique éditoriale

- i. Architecture du portail
- ii. Organisation du schéma avec lien de navigation

- iii. Conception de l'interface
- iv. Conception des pages

c. Programmation des pages

i. Normes d'écriture : HTML

ii. CSS

iii. Images: GIF, JPEG, PNG

iv. Animation: flash, shockwave

v. Interactivité des pages : javaScript, XML, PHP

d. Vérification du portail

- i. Qualité et compatibilité du HTML
- ii. Validité des liens
- iii. Temps de chargement

e. Répartition des tâches et responsabilités des intervenants

- i. Liste des intervenants
- ii. Attributions et responsabilités

4. Aspect technique et développement informatique

a. Plate-forme et environnement informatique

- i. Choix de la machine serveur
- ii. Choix du logiciel serveur
- iii. Choix de l'éditeur HTML
- iv. Choix des logiciels graphiques

b. Mise en place du serveur HTTPD

c. Installation des bases de données

i. Langage serveur: ASP, PHP, PERL

ii. SGBD: Mysql; Access, WWWISIS etc.

d. Ouverture de compte FTP

- i. Compte SMPT/POP
- ii. Liste de diffusion
- iii. Forum

5. Mise en place du Serveur

a. Hébergement et DNS (Domaine Name Server)

- i. Hébergement
- ii. Installation de site miroir
- iii. Choix du nom de domaine

b. Déclaration officielle du site

- i. Demande d'adresse IP et de nom de domaine
- ii. Copyright

c. Référencement et promotion

- i. Référencement en ligne
- ii. Référencement hors ligne
- iii. Promotion et Marketing

d. Mise à jour et animation du portail

- i. Mise à jour en ligne; FTP etc.
- ii. Evolution vers un portail communautaire (exp. service commun de la documentation des bibliothèques de l'UCAD + UGB)

6. Calendrier d'exécution et mode de mise à jour

- a. Réalisation d'une maquette
- b. Tests internes et externes
- c. Réglages
- d. Réalisation du portail en intégralité
- e. Validation et tests
- f. Mise en ligne

7. Budget

Il ne faut surtout pas rester muet sur le budget. Donnez-vous au moins une fourchette. Par exemple: de 3 500 000 F à 4 500 000 si vous envisagez de dépenser environ 4 000 000 F. Demander à 3 ou 4 prestataires de vous faire une offre pour pouvoir établir un budget prévisionnel.

8. Suivi et évaluation

- a. Statistiques de consultation
- b. Evaluation des résultats

III - LA DEFINITION DES CHARTES

III.1 - La Charte Technique

Comme son nom l'indique, la charte technique détermine tous les choix relatifs à l'arborescence, au nom des fichiers, aux modalités de publication etc.

Elle constitue donc un document de référence pour tous les acteurs du portail. Elle relève de l'entière responsabilité du chef de projet (vous) qui à la charge de sa rédaction, de sa mise à jour et de sa conservation.

La charte technique permet de définir plus spécifiquement :

- La structuration et l'organisation du contenu
- L'architecture technique (arborescence, noms de fichier, dossiers...
- Mode de navigation : pages simples avec sommaire, frames, images cliquables...(voir chapitres précédents)
- Une bibliothèque d'images
- Les outils à mobiliser
- Les modalités et fréquences de mise à jour (FTP, par disquette envoyée à l'hébergeur, chaque jour, chaque mois, par trimestre etc.)

III.2 - La charte graphique

La charte graphique définit l'ensemble des choix graphique d'un site web. La charte graphique de tout portail documentaire doit se conformer à celle de son organisme de tutelle pour d'autres produits.

La charte graphique est une normalisation de la présentation du portail et elle comporte les éléments suivants:

- Les éléments d'identification de l'organisation : Logo, couleurs (choix et nombre), police, images, bannières etc.
- Arrière plan, neutre, en couleur ou mosaïque
- Texte : organisation, polices, couleur des titres, sous titres, textes
- Eléments de navigation ; boutons, flèches, menus, puces, listes déroulantes etc.
- Modèle de mise en page

Conclusion:

Le portail web doit répondre aux soucis de la simplicité et de la rapidité. Il n'est que le support d'un service rendu à des usagers et ne doit donc pas gêner l'accès à ce service. En somme il convient de retenir dans cette étape de notre parcours (fin du cours) que la création d'un portail documentaire doit obéir à une démarche méthodique qui passe tout d'abord par une étude de faisabilité, la rédaction d'un cahier des charges ; la définition d'une charte graphique et technique.